

ENTREPRENEURS

des Territoires



M A G A Z I N E

Innov-Agri fête ses 25 ans !



VIE SYNDICALE

- Pulvérisation de nuit : les EDT réagissent

PROFESSION

- Olivier Matthey, passion épandage



ACTUALITÉS

- La Ceettar en recherche de plus de visibilité

DOSSIER

- Maïs : plus d'agroécologie, c'est possible



SALON

- Le Trophée Innovation Sécurité Euroforest

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias
Président de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Eñaut Helou.

Guillaume Le Gonidec /
redac.edt2@fitamant.fr
Philippe Caldier, Fabien Brêthes, Daniel Saliou.

Secrétaire de rédaction et rédactrice

Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr
tél. : 02 98 98 01 40

Adjointe de direction

Charlotte Marcadé
charlotte.marcade@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Chef de publicité

Claire Ramahefa
claire.ramahefa@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale et marketing

Sandra Thépaut
sandra.thepaut@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés

Corinne Nay / abo@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Mise en page : Sonia Seznec

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0618 T 85572
Dépôt légal : juillet 2014 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

SARL au capital de 7623 euros,
29000 Quimper, France
Registre du commerce de Quimper :
B 388019820

Numéro de TVA intracommunautaire :
FR 11 38 80 19 820

ÉDITIONS
Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 27 37 65

5 Éditorial

Vie syndicale

- 6 • L'attestation de vigilance
- 7 • Le contrat de prévention
- 8 • Revenu agricole 2013 à la baisse
- 9 • Pulvérisation de nuit
- 10 • Prendre en compte la pénibilité
- 12 • Comité stratégique de filière bois
- 13 • Actualités forestières
- 14 • Actualités agricoles



Profession

- 16 • Entreprise Matthey (Territoire de Belfort)
- 19 • Ets Santagri au Portugal
- 20 • Traction animale : Éric Seuve

22 Pilotage de l'entreprise

- Contrôles hygiène et sécurité en forêt

Actualités

- 26 • La Guerre 1914-1918 dans les campagnes
- 30 • Assemblée générale de la Ceettar
- 34 • Journées prévention en Poitou-Charentes
- 36 • Portes ouvertes Delestrez (62)
- 38 • Du nouveau au lycée Somme-Suippe
- 38 • Pro-Forêt fête ses 20 ans
- 39 • L'avis des distributeurs sur les constructeurs



Salon

- 40 • Innov-Agri,
les rendez-vous des 25 ans
- 42 • Euroforest : de l'énergie à revendre



45 Innovation

- Les Trophées de l'innovation sécurité Euroforest

46 Dossier

- Mais : une autre production est possible

Nouveautés Matériels

- 50 • Agrisem
- 54 • Sky Agriculture
- 56 • Brèves

60 Agenda

simple
souple
rapide

Actimat

Le financement
de votre matériel agricole

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



INNOV-AGRI

LE RENDEZ-VOUS AGRICOLE AUX CHAMPS

VIVEZ EN DIRECT !

+ 60 ha De démonstrations dynamiques

semis, travail du sol, épandage, pulvérisation, manutention, GPS, transport...

+ 22 ha De chantiers récolte
maïs grain, maïs ensilage, colza et herbe

+ 300 EXPOSANTS tous les produits et services
pour une agriculture performante

DES CONFÉRENCES A la pointe de l'actu !

journalistes France Agricole et techniciens Chambre d'Agriculture

RENCONTREZ Matthieu ARCHAMBEAUD

spécialiste des couverts végétaux et d'agriculture de conservation

ESPACE QUADS sur 1 ha de zone d'essais

ESPACE DRONES

25 ANS

NOUVEAUTÉS

▶ Le Trophée National
des Lycées Agricoles
Agro-Equipements

▶ Tracteur Pulling
Finale du Championnat
de France

▶ La « séance de rattrapage »
tous les soirs de 17h à 18h,
toutes les démonstrations
à voir et à revoir !

Ne perdez pas votre temps aux entrées

 **TÉLÉCHARGEZ
VOTRE BADGE**

sur www.innovagri.com



Organisé par **GFA Events**



Ceettar Enfe : un rapprochement réaliste

Le 24 juin dernier, l'assemblée générale de la Ceettar a officialisé le rapprochement, déjà en cours, des activités de la Ceettar et de l'Enfe. Les deux organisations ont, depuis mars 2012, multiplié les rencontres informelles et les échanges, prélude de la coopération renforcée.

Le pragmatisme et le réalisme président à un approfondissement possible, dès lors que ce qui rapproche les hommes est plus fort que ce qui les éloigne. À Bruxelles, le temps n'est plus à favoriser l'émergence de représentants de tous les secteurs, y compris les plus spécifiques. L'heure est au recentrage, à faire le pas vers le regroupement des capacités de représentation afin de constituer des ensembles plus représentatifs et autonomes.

Ceettar Enfe dispose de forces complémentaires sur nos domaines professionnels : agriculture, sylviculture, forêt, environnement. La première a une capacité appréciée par l'Enfe d'assurer la représentation des entrepreneurs à Bruxelles. La seconde a une très bonne assise technique et professionnelle dont la Ceettar ne dispose pas. Géographiquement, Ceettar Enfe sont également complémentaires. La Ceettar est centrée sur l'Europe historique à 6. Enfe est plus sur l'Europe du Nord.

L'objectif n'est pas l'avenir de la Ceettar et de l'Enfe en tant que tel. C'est l'avenir des associations membres et des entreprises adhérentes à une organisation à l'échelle européenne qui doit faire la preuve que chaque famille : agricole, sylvicole, forestière, rurale peut s'épanouir en son sein. Pour cela, les promoteurs travaillent sur le projet commun avec l'enthousiasme de ceux qui regardent vers l'avenir autour de l'innovation, du durable, de l'emploi et du dialogue social dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

ALLIANCE
www.allglobe.com

Une Gamme complète de Pneumatiques
à la Hauteur de vos Exigences !

A550
A390
A345
A845 (FARM PRO)

Agriculture / Flotation / Forêt / Multiservices / Industriel / Chantier ...

SOCAH
www.socah.fr

SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES
France NORD - Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 - nord.pneus@socah.fr
France SUD - Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 - sud.pneus@socah.fr

Documentation complète
sur simple demande.

Attestation de vigilance : une protection mutuelle

Pour certifier leur respect des obligations sociales, les prestataires de services disposent de l'attestation de vigilance. Mais ce document reste peu demandé par les clients, qui pourraient pourtant être mis en cause de façon solidaire en cas d'écart. C'est aux entrepreneurs de s'en emparer.

Le recours à un prestataire exonère le client des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main-d'œuvre, mais celui-ci conserve certaines responsabilités d'employeur : avant de signer son contrat de sous-traitance, il devrait vérifier que son prestataire s'acquitte de ses obligations déclaratives et du paiement des cotisations et contributions sociales. Depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est le rôle de l'attestation de vigilance.

Côté client : une obligation de vigilance

Tout donneur d'ordres est soumis à une « obligation de vigilance » : en cas d'infraction, s'il n'a pas effectué les vérifications nécessaires concernant le respect des conditions d'hygiène, de logement et de sécurité, il pourra être tenu responsable pénalement, au même titre que le prestataire. Et être alors condamné à payer de façon solidaire les impôts, cotisations sociales, aides publiques perçues, ou encore les rémunérations dues aux employés.

Mais une vérification de sa part ne garantit pas l'absence de pratiques illicites : travail illégal, entente sur la fraude, infractions aux règles d'hygiène et sécurité, absence de visite médicale... C'est ce qui justifie la fourniture d'une attestation de vigilance, délivrée par les organismes de protection sociale.

Côté prestataire : un document preuve

L'attestation de vigilance, telle que définie par le décret 2011-1601 du 21 novembre 2011, vise à lutter contre le travail dissimulé. Elle précise : le nombre de salariés, la masse salariale, et la situation à jour des obligations de déclaration et de paiement. L'attestation doit être demandée par le client pour tout contrat d'un montant supérieur ou égal à 3 000 euros TTC. Une première fois au moment de la signature, puis

tous les six mois jusqu'à la fin du contrat. Elle peut cependant s'appliquer à tous les contrats, quels que soient leurs montants.

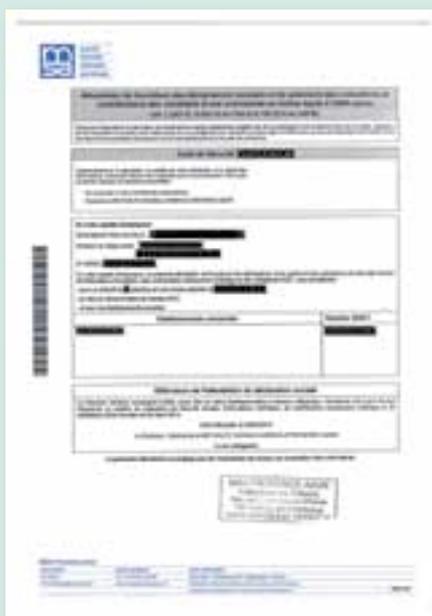
L'attestation est demandée par l'entreprise prestataire pour son compte propre, par courriel ou téléphone auprès du service de cotisation de la MSA locale, ou sur les espaces personnels de l'Urssaf pour

les entreprises dépendant du régime général. Elle est ensuite délivrée par courriel ou courrier dans un délai d'une dizaine de jours. L'authenticité et la validité de l'attestation pourra être vérifiée par le client via internet, sur le site de la MSA (ou de l'Urssaf), à l'aide du code de sécurité spécifié sur celle-ci. Notons que l'appellation « attestation de vigilance » n'y figure pas.

Des intérêts réciproques

Pour le client, l'attestation de vigilance permettra de vérifier la capacité de l'entreprise à assurer la mission qui lui est confiée. Elle pourra être fournie systématiquement par le prestataire qui souhaite « protéger » ses clients, permettant alors de se prémunir des pratiques illégales d'un concurrent. Surtout,

elle constitue un outil de choix pour éviter la concurrence déloyale d'une entreprise établie à l'étranger (laquelle devra fournir un document de portée équivalente), ou employant de la main-d'œuvre étrangère. Sa vérification systématique par la clientèle écartera les mauvais élèves, au profit des prestataires de bonne volonté, qui verront leurs efforts récompensés. Mais pour cela, il faudrait que la fourniture de l'attestation de vigilance soit systématique avant toute signature de contrat. Les clients n'ayant, le plus souvent, pas tout à fait connaissance de leurs obligations sociales, c'est aux entrepreneurs d'imposer cet outil.



L'attestation de vigilance permet au client de vérifier que son prestataire s'acquitte de ses obligations déclaratives et du paiement des cotisations et contributions sociales. Ce dernier doit en faire la demande auprès de la MSA ou de l'Urssaf.

Profiter du contrat de prévention

Le dispositif des contrats de prévention encourage les employeurs à investir dans la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Après avoir défini des objectifs, les entrepreneurs qui y souscrivent pourront obtenir des aides pour la formation et l'investissement.

Les contrats de prévention visent à réduire le risque d'accidents de travail et de maladies professionnelles chez les salariés. Ils constituent aussi un levier de choix pour moderniser les installations. Les prestataires de travaux agricoles et forestiers disposent d'une enveloppe qui pourra atteindre 30 000 euros. Concernant aussi bien la formation que l'acquisition de matériels, ces aides permettront d'améliorer simultanément l'image et la performance de l'entreprise.

Un contrat local

Créé en 1997, le dispositif des CNOP (Conventions nationales d'objectifs de prévention) a été applicable dès l'année suivante aux prestataires de services du secteur de l'exploitation du bois et des travaux agricoles. Sous la condition d'être à jour de leurs cotisations et obligations sociales, les entreprises de travaux concluent alors des « contrats de prévention » avec leur caisse départementale de MSA.

Le contrat de prévention définit les objectifs sur lesquels l'entreprise s'engage, ainsi que les aides méthodologiques et financières apportées. Un programme d'actions de prévention est fixé pour deux à trois ans, avec l'appui des conseillers prévention de la MSA. Il intègre des mesures individuelles ou collectives : organisation, groupes de travail ou de pilotage, formations, études, achats d'équipements de protection individuelle, aménagements de postes, ou encore renouvellement de matériels.

Coup de pouce à l'investissement ou à la formation

Dans les entreprises de travaux agricoles et ruraux, 72 contrats ont pu bénéficier à 700 salariés, pour un montant moyen de 2 500 euros par salarié équivalent temps plein (chiffres 2012). Les entreprises se sont engagées sur une quinzaine d'actions, visant généralement les contraintes gestuelles et posturales, la prévention des chutes ou les nuisances environnementales : isolation et éclairage des bâtiments, aménagement de l'aire de lavage, équipements de stockage ou de travail en hauteur, etc.

Les entrepreneurs forestiers ont généralement préféré la formation (animateur relais sécurité et secours aérien, par exemple), à l'équipement. Dans ce domaine, 23 contrats ont bénéficié à 923 salariés, le montant débloqué s'élevant en moyenne à



Les aides débloquées peuvent servir à moderniser l'entreprise, notamment l'atelier, à faire évoluer l'organisation, ou encore à améliorer la formation des salariés.

38 000 euros par entreprise. Il est regrettable qu'aucun contrat n'ait été signé dans certaines régions, par manque d'implication de la MSA locale.

Depuis trois ans, le montant d'aide par salarié s'est contracté en raison d'un plafonnement par tranche d'effectifs. Désormais, les petites entreprises (moins de 30 salariés ETP) sont prioritairement visées. Mais d'autres dispositifs peuvent être activés.

Profiter de tous les dispositifs

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, les caisses régionales d'assurance-maladie peuvent en effet débloquer jusqu'à 25 000 euros d'aides dans le cadre des « aides financières simplifiées ». Cet autre dispositif, complémentaire, vise à prévenir un risque spécifique. Il permettra la mise en place de formations, la conduite d'études, ou l'investissement dans des équipements.

Alors que les conventions nationales liées aux activités de travaux agricoles et d'exploitation du bois viennent d'être prolongées d'un an, les entreprises ont tout intérêt à conclure un contrat de prévention, car il s'agit du complément idéal suite à la rédaction du document unique d'évaluation des risques. Il implique les salariés dans les recherches de mesures et d'équipements de protection. Le dispositif a fait ses preuves, et présente l'avantage de laisser le choix des objectifs, et celui des moyens pédagogiques ou moyens matériels pour les atteindre. Profitez-en pendant que les moyens financiers sont encore disponibles.

Revenu agricole 2013 à la baisse

Le mauvais résultat 2013 vient d'une réduction des volumes et des prix des produits agricoles et une augmentation de la valeur des productions intermédiaires.

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation réunie le 1^{er} juillet 2014 a fait état d'un retournement à la baisse (-19,8 %) du revenu agricole par actif en termes réels après trois bonnes années.

Baisse en valeur de la production agricole

La valeur de la production hors subventions sur les produits décroît de 4,2 % en 2013 sous l'effet conjugué d'une réduction des volumes produits (-0,9 %) et d'une baisse des prix (-3,3 %). En volume, la baisse des productions végétales (-1,1 %) recouvre des situations très diverses : du mieux en fruits, vins et pommes de terre, baisse des récoltes de céréales et chute en colza et protéagineux. Les prix des céréales, oléagineux, protéagineux et pommes de terre diminuent fortement sous l'effet d'une offre abondante. Les productions animales restent orientées à la baisse en volume (-0,7 %). Les prix augmentent sensiblement pour le bétail et le lait, mais chutent pour les œufs. Globalement, la hausse atteint + 2,8 %.

Augmentation des consommations intermédiaires

Les consommations intermédiaires, qui correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production, continuent à augmenter, en volume et en prix ce qui se répercute nécessairement sur le revenu des facteurs de la branche agricole. C'est surtout la hausse du prix moyen qui est à l'origine de cette augmentation.

La valeur des **consommations intermédiaires** de la branche agriculture augmente de 3,1 % en 2013 après + 6,2 % en 2012. Les prix des aliments pour animaux continuent de tirer le coût des consommations intermédiaires à la hausse (+ 2,3 %). Leur évolution en volume est faible, à l'exception de la consommation d'engrais qui augmente de 7,5 %.

Après avoir augmenté de 15 % par an en moyenne entre 2009 et 2012, la facture « **énergie et lubrifiants** » diminue de 1,6 % en 2013, en raison du recul moyen des prix. Sur l'année 2013, certains prix continuent d'augmenter : la hausse du prix de l'électricité atteint 6,5 % et celle du gaz naturel 1,2 %.

Le prix du gazole non routier, carburant qui représente un peu plus de la moitié de la facture, baisse de 4,6 %. Mais, le prix des lubrifiants est orienté à la hausse (+ 1,7 %). Ces estimations tiennent compte de la reconduction du remboursement partiel des taxes sur le gazole non routier, le fioul lourd et le gaz naturel. Cette mesure ne s'applique plus pour le fioul domestique depuis 2012.

Les dépenses en **engrais et amendements** progressent de 8,6 %, avec une augmentation des volumes de 7,5 %. Le prix moyen des engrais ne croît que de 1 % et se stabilise à un niveau élevé. Les prix des différentes catégories d'engrais sont comparables à ceux de l'année précédente. Les livraisons d'engrais simples azotés et potassiques sont en hausse, respectivement de 7 % et 9 %. La progression est nettement plus soutenue pour les engrais simples phosphatés (+ 28 %) et les engrais composés azote-phosphore et phosphore potassium (+ 15 %).

Consommations intermédiaires en valeur (millions d'euros)

	2012	2013	2013/2012
Semences et plants	2 462	2 588	5,20 %
Énergie et lubrifiants	4 567	4 493	-1,60 %
Engrais et amendements	4 530	4 919	8,60 %
Produits de protection des cultures	2 946	2 995	1,70 %
Aliments pour animaux	16 065	16 744	4,20 %
dont : intraconsommés	7 184	7 512	4,60 %
dont : achetés	8 880	9 232	4 %
Entretien du matériel	3 288	3 403	3,50 %
Entretien des bâtiments	342	346	1,10 %
Services de travaux agricoles	4 188	4 294	2,50 %
Total général	46 967	48 408	3,10 %

Pulvérisation de nuit : les entrepreneurs réagissent

Réaliser les traitements insecticides et acaricides dans les trois heures qui suivent le coucher du soleil en période de floraison des cultures : une impasse pour de nombreux applicateurs en prestation de service, qui pointent de multiples répercussions.

Le 28 avril dernier, le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll annonçait la rédaction d'un futur arrêté imposant l'application des produits phytosanitaires comportant la « mention abeille », la nuit en période de floraison. Il n'en fallait pas plus pour déclencher les réactions d'une majorité d'organisations agricoles, qui pointent immédiatement les contraintes : main-d'œuvre, matériel, coût, santé et sécurité...

Des abeilles sensibles à la lumière

L'arrêté du 28 novembre 2003 imposait déjà pour les produits concernés, une application « en dehors de la présence des abeilles ». Une exigence trop vague pour la Direction générale de l'alimentation. Consultée initialement pour préciser les conditions de présence des abeilles, l'Anses estime, dans son avis rendu le 30 avril 2014, que la météorologie et la nature de la culture ne constituent pas des critères fiables, contrairement à la lumière. La rémanence des produits sur les végétaux (dont des traces subsistent dans la rosée), impliquerait également de proscrire l'application des produits phytosanitaires en fin de nuit. L'agence préconise donc que « *quelle que soit la culture concernée, [ils] ne puissent être appliqués qu'après l'heure de coucher du soleil (...) et dans les trois heures suivantes, dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et la santé des opérateurs.* »

Les répercussions sur l'activité des entrepreneurs

Premier problème : les trois heures concernées sont justement les plus critiques pour l'opérateur. Dans des conditions de faible luminosité, les risques de contact avec un organe souillé ou un obstacle (matériel d'irrigation, poteau électrique), d'erreur de manipulation, ou d'accident de la route (multiplié par deux selon l'INRS), seront accrus. En plus d'un coût de main-d'œuvre en hausse, les entrepreneurs feront alors face à de nouveaux problèmes de recrutement. « *Quel salaire voudrait travailler quelques heures la nuit, puis ne rien faire la journée ?* » s'interroge ainsi Didier Lagarde, qui assure 4 500 ha de traitements sur maïs doux en Aquitaine, durant deux mois d'été. Une double peine alors que le parc de matériels devra s'élargir pour réaliser les prestations dans le temps imparti.



Les dispositifs nécessaires à un travail de nuit satisfaisant vont accroître de 10 % le coût d'achat des pulvérisateurs. Mais il faudrait simultanément augmenter le parc, modifier l'organisation des chantiers et tenter de convaincre les salariés de travailler en pleine nuit.

La décision aurait pour conséquence de diviser par deux le débit de chantier. « *S'il y a 20 ha à traiter et que la parcelle suivante est à 1 h 30 de route, impossible de tout faire dans la même soirée* », témoigne un autre entrepreneur, qui estime devoir accroître de 50 % son tarif et acquérir un troisième pulvérisateur. L'application nocturne imposerait l'utilisation de matériels plus sophistiqués : dispositifs de guidage et de coupure des tronçons (+ 5 à 10 % à l'achat), gestion de la hauteur de rampe pour maintenir une distance cible optimale (+ 4 000 à 8 000 euros). Ainsi que des éclairages performants au niveau des rampes, vannes et plateformes d'accès.

Une impasse

S'il devait travailler trois heures par jour, Didier Lagarde verrait son débit de chantier passer de 125 à 50 hectares par jour. « *À moins que les usines me payent 4 à 5 fois le prix habituel, ce ne serait plus intéressant* ». Impasse. Le maïs doux nécessite une intervention insecticide en période de floraison, pour contrer les ravageurs aériens (pyrale, sésamie, héliothis), et garantir la sécurité sanitaire du produit. Si les abeilles profitent de la nuit pour se reposer, ce n'est pas le cas de la faune sauvage. Oui, les insectes pollinisateurs rendent un service inestimable dans la production agricole. Oui, la nuit peut être favorable pour intervenir : vent faible et hygrométrie optimisent l'efficacité du traitement. Mais les entrepreneurs ne pourront potentiellement assurer leurs prestations dans le temps imparti, qu'au prix d'investissements conséquents. Pour intégrer la réalité environnementale, ils demandent que leur réalité économique et sociale soit prise en compte.

Prendre en compte la pénibilité : futur casse-tête ?

Aspect emblématique de la dernière réforme des retraites, la prise en compte de la pénibilité a fait l'objet de nombreux débats. L'employeur devra désormais évaluer l'exposition au risque, et l'intégrer dans une fiche de pénibilité. L'importance du Document unique (DU) s'affirme.

La notion de pénibilité diffère de celle de risque professionnel, mais elle s'intègre aussi dans « l'obligation générale de sécurité de l'employeur vis-à-vis de ses salariés ». Au-delà du débat, il convient de se pencher dès maintenant sur les conséquences d'une réforme imposant la mise en place d'une fiche de pénibilité pour limiter le risque dans les entreprises. Elle souligne l'importance du Document unique d'évaluation des risques, sa précision et ses mises à jour fréquentes, et la nécessité de créer des outils d'aide pour limiter le temps accaparé.

Conséquence de réformes successives

La réforme des retraites de 2010 s'est distinguée par une prise en compte accrue de la pénibilité, avec plusieurs dispositions relatives à sa prévention, à la traçabilité des expositions, et à leur compensation. Deux décrets et un arrêté entrés en vigueur le 1^{er} février 2012, ont ensuite défini les modalités de mise en œuvre d'une fiche de traçabilité des expositions à la pénibilité. Désignée à l'article L.4121-3-1 du code du travail, elle mentionne les conditions habituelles d'exposition (appréciées à partir du Document unique d'évaluation des risques professionnels, et de la fiche de données de sécurité pour les salariés exposés au risque chimique), les événements particuliers ayant pu affecter l'exposition, la période au cours de laquelle l'exposition est survenue, et les

mesures de prévention pour faire diminuer ou supprimer le facteur de risque. Cette fiche devra être mise à jour pour toute modification des conditions d'exposition, et sera tenue à la disposition du salarié.

Le compte personnel de prévention de la pénibilité est, lui, une des mesures phares de la réforme des retraites de janvier 2014. Entrant – a priori – en vigueur le 1^{er} janvier 2015, le dispositif donne de nouveaux droits aux salariés, qui auront collecté des crédits selon leur durée d'exposition à l'un des dix facteurs de pénibilité clairement définis.

L'appréciation de l'exposition moyenne des salariés sur une année sera confiée à l'employeur (les données recueillies s'intégrant dans le DU). À lui d'identifier les postes exposés, puis de faire remonter les expositions à l'administration. Chacun des dix facteurs de pénibilité retenus comporte des seuils annuels d'exposition, combinant une intensité et un critère temporel. Le dispositif de loi précise qu'il faut dépasser les seuils « après prise en compte des mesures de protection collectives et individuelles ». Quel salarié dépasse le seuil de pénibilité défini ?

Qui est concerné ?

Quatre facteurs de risques devraient être intégrés dès 2015 : les activités en milieu hyperbare, le travail de nuit, le travail en équipes alternantes, et le travail atypique de nuit. L'évaluation de ces quatre facteurs et l'identification des salariés exposés s'avéreront plutôt aisées. Mais le dispositif de loi en répertorie six autres, intégrés progressivement dès 2016 : la manutention de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, les agents chimiques dangereux (y compris poussières et fumées), les températures extrêmes, et le bruit. L'évaluation de ces derniers est parfois moins aisée.

L'exposition aux agents chimiques, par exemple, tiendra compte de l'impact sur la santé. Dans le cas des produits phytosanitaires, le risque sera précisé sur les fiches de données de sécurité fournies par les firmes phytosanitaires. Concernant le risque vibratoire, toutes les entreprises de travaux ne sont pas logées à la même enseigne. Dans le domaine des travaux publics, les fiches Iso 25398:2006 four-



Le modèle de fiche de prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels précise les conditions d'exposition, la périodicité, ou encore les mesures de prévention possibles. Elle constitue une des bases du futur dispositif de prise en compte de la pénibilité.

nissent les données pour chaque famille d'engins de chantier. Les bûcherons pourront intégrer les valeurs de vibrations obligatoirement fournies par les fabricants de tronçonneuses en vertu d'une directive européenne (200/44/CE). Mais pour les conducteurs d'engins agricoles et forestiers, il n'existe pas de base de données. Seul un outil d'évaluation tel qu'Osev (Outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations), conçu par la Carsat de Midi-Pyrénées, permettrait dès aujourd'hui d'évaluer l'exposition journalière aux vibrations.

Préciser l'exposition au risque

Une forte problématique subsistant tout de même : comment prendre en compte la variabilité des tâches assurées tout au long de l'année ? Il faudra inévitablement multiplier les calculs pour obtenir une exposition fiable. La première étape consistera à mesurer qualitativement la pénibilité, en utilisant ou en créant des indicateurs propres à l'entreprise. Une fiche de prévention des expositions dûment remplie constituera ici un bon point de départ. Dans un second temps, il faudra évaluer les facteurs de risques, les lister par poste, puis suivre régulièrement les indicateurs dans son entreprise. Par des questionnaires ou entretiens individuels. « Pour le DU, on se base sur ce que les salariés veulent bien nous apporter, rappelle Bernadette Pilet. Le risque est que les plus fainéants profitent de ce nouvel atout pour se soustraire à certaines tâches », redoute cette chef d'entreprise de Charente.

Le DU, répertoriant tous les risques professionnels auxquels le salarié est exposé, pourrait constituer un allié précieux : lorsqu'il est dûment rempli, il sera possible d'extraire les facteurs de pénibilité et les mesures mises en place. « Certains entrepreneurs ne veulent pas s'en donner la peine, ils risquent de le regretter, constate Robert Dieudonné, entrepreneur de travaux forestiers en Lorraine. Lors de la production de notre DU en 2001-2002, nous avons pris chaque activité, détaillée ensuite en une quinzaine d'actions, explique l'entrepreneur, qui n'a pas oublié de le mettre à jour régulièrement. Et surtout de viser les salariés, les impliquer », poursuit-il, convaincu que retenir un DU « prêt à signer » sera encore moins souhaitable à l'avenir.

Des aides bienvenues

Le DU d'évaluation des risques doit être rédigé par chaque entreprise et s'adapter à chaque contexte. Néanmoins, il existe des méthodes d'élaboration spécifiques d'aide pour les entreprises de travaux dans le réseau des EDT. De nombreux logiciels d'évaluation des risques existent également. Les logiciels de paye seront adaptés pour assurer un certain nombre de missions : versement des cotisations, transmission des informations aux caisses compétentes, mais aussi identification des facteurs de pénibilité et établissement de la fiche de prévention des expositions.



Les entrepreneurs pourront solliciter l'aide des conseillers prévention de la MSA, des comités d'hygiène et sécurité, et même de logiciels spécifiques.

Au niveau départemental, les CPHSCT (Commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) accueillant notamment des représentants d'EDT, pourraient également constituer des relais importants. Chargées de promouvoir la formation à la sécurité, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au sein des entreprises agricoles, ces instances interviennent dans l'évaluation des risques professionnels.

Au sein des MSA, des animateurs peuvent déjà recenser les tâches considérées comme pénibles, dresser la liste des salariés concernés, puis produire les fiches individuelles d'exposition. « Il y aurait aussi une aide à la rédaction de la part des MSA, mais même eux n'étaient pas au courant il y a quelques jours » constatait, début juillet, Robert Dieudonné.

Profiter du sursis

La publication au Journal officiel du texte relatif au Compte personnel de prévention de la pénibilité (CPPP) était attendue avant le 14 juillet, pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015. Mais le gouvernement a reculé à plusieurs reprises face à des organisations patronales dénonçant un délai trop court (les mêmes qui ont boudé jusqu'ici la mise en place d'accords de prévention négociés, et reporté autant que possible la rédaction du DU ?) Ce sursis ne doit pas retarder l'identification des risques et la recherche de moyens pour évaluer les futurs seuils de risque. Le temps dépensé auparavant pour établir un DU complet et précis, devrait alors être économisé. Il vaut décidément mieux prévenir que guérir.

Un Comité stratégique de filière bois au sein du Conseil national de l'industrie

Le plan national d'actions pour les industries de transformation du bois l'avait annoncé : un Comité stratégique de filière (CSF) bois a été créé au sein du Conseil national de l'industrie (CNI) rattaché à Bercy pour parvenir à un contrat de filière bois.

Les travaux du CSF, rappelle la lettre de mission des ministres Montebourg et Le Foll, « visent le développement de la filière industrielle, le renforcement de sa compétitivité, la création d'emplois en France ainsi que la valorisation de la ressource forestière. »

Pour y parvenir, la méthode CSF est le diagnostic partagé, la définition d'objectifs dans un contrat de filière pour l'été 2014. La Fédération nationale EDT a répondu à l'appel à candidature pour la constitution des groupes de travail comme membre de France Bois Forêt. La Fédération a participé activement aux groupes de travail sur l'emploi et les compétences et sur l'approvisionnement.

Propositions sur l'approvisionnement

Pour améliorer, dynamiser la mise en marché des bois, les propositions sont d'obtenir la transparence dans l'attribution des marchés d'achats de bois de l'ONF, de revoir les règles d'affouage et de cessions des bois aux particuliers, de répertorier avec les professionnels, par région, les coupes dédiées au débardage par câble aérien sur deux années glissantes et les mettre réellement en marché, de mettre en place des mécanismes financiers favorisant la mise en marché des coupes à câble et de proposer systématiquement aux entreprises de débardage par câble la possibilité d'acheter les bois dédiés à l'énergie (autonomie du déstockage de ces bois, complément d'activité...).



La mécanisation, condition de la mobilisation.

Pour lever les freins de la mobilisation, dont la réglementation, les aspects techniques et logistiques, l'accès au cadastre..., le secteur propose de développer la création et l'entretien de la desserte et ses équipements, de réfléchir à un ratio quantitatif et qualitatif de type « km desserte/superficie forestière » pour pouvoir bénéficier d'aides publiques, d'adapter localement les dates de fin de chantier et maintenir la possibilité de travailler

dans les zones sensibles et/ou pendant les périodes sensibles (environnement et/ou tourisme) sous certaines conditions (démarche de qualité...).

Sur la gestion des périodes d'intempéries, sujet cher à EDT, les propositions sont de rallonger automatiquement les délais d'exécution des coupes, des prêts de trésorerie à taux bonifiés, de décaler les remboursements des emprunts machines, de faciliter les échéanciers de paiement avec le fond de solidarité des crises agricoles et d'améliorer la prise en charge financière des mesures de chômage partiel ou technique, de revoir le mode d'organisation des chantiers en proposant aux entreprises des carnets de coupes (été/hiver, stock tampon...), d'imposer des martelages en terrain adapté, d'indiquer dans les plans d'aménagement et plan de gestion les chantiers de repli, de faciliter et de raccourcir les procédures de prise en charge des formations, de généraliser les subventions d'équipements limitant l'impact sur les sols des engins, de proposer des guides d'interprétation commune de la praticabilité des sols et de réfléchir à la mise en place d'une caisse intempéries, intégrant les coûts de déplacement.

Tammouz Eñaut Helou ■

Le CSF : un dispositif cadré

Composé de 68 membres (organisations professionnelles, entreprises, personnalités qualifiées, organisations syndicales, enseignement/recherche, administrations...), l'assemblée du CSF bois est présidée par Luc Charmasson, président de France Bois Industries Entreprises. Sept groupes de travail ont été créés : outils et analyse stratégique ; financement et accompagnement des entreprises ; emploi-compétences ; innovation-développement technique-industriel ; innovation-développement marchés-export ; approvisionnement ; transition écologique. Ces groupes proposent au Bureau des actions, assorties des pistes d'engagements, en vue d'élaborer un contrat de filière.

Actualités forestières

Comment se vendent et comment sont perçus les entrepreneurs de travaux forestiers

La Fédération a accueilli une stagiaire, Clara Niko-litch, élève ingénieure à Montpellier Supagro pendant les mois de juin et de juillet. Le thème du stage réalisé est « Comment se vendent et comment sont perçus les entrepreneurs de travaux forestiers ? » Dans un premier temps, un court questionnaire a été mis en place dont les objectifs étaient de savoir comment les ETF valorisaient leur entreprise et de leur proposer des outils de valorisation adaptés à leurs souhaits. Ce questionnaire a été préalablement testé durant Euroforest 2014, ce qui a permis de l'améliorer. Plus de 200 entreprises ont répondu et nous les remercions vivement pour leur participation. Ces entreprises recevront prochainement les premiers résultats de cette enquête. La seconde étape du stage consistait à savoir comment les entrepreneurs de travaux forestiers sont perçus dans les communications des organismes de la filière. Des contacts avec nos homologues européens ont également été pris à ce sujet. Les résultats de ce stage seront analysés lors de la prochaine Commission forestière.

Suites des conférences à Euroforest



Vous trouverez les présentations des intervenants de notre conférence « Mauvaises conditions météorologiques : quelles solutions d'adaptation dans les entreprises de travaux forestiers ? » sur notre site internet (Forestier/Informations générales), ainsi que nos présentations pour les conférences « Production et approvisionnement bois énergie responsables : quel avenir pour les ressources forestières ? (UCFF, FNEDT, ONFE, FNB) » et « La reconnaissance des compétences des entrepreneurs de travaux forestiers (projet Informa) ».

« ETF - Gestion Durable de la Forêt »

Élaborée par vos représentants ETF, la démarche nationale de qualité « ETF - Gestion Durable de la Forêt » comporte 24 points d'engagement liés au

respect des règles environnementales et de sécurité pour les travaux d'exploitation forestière et de sylviculture-reboisement. Votre engagement dans cette démarche vous permettra d'apporter de la visibilité à votre entreprise tout en répondant aux préoccupations et aux demandes de vos clients. Téléchargez le dossier de demande sur www.qualiterritoires.org



FCBA approvisionnement

La Commission professionnelle « Approvisionnement » du FCBA, à laquelle participe la Fédération, permet d'orienter les travaux collectifs de l'institut en matière de mobilisation du bois, exploitation forestière, transport et logistique, afin qu'ils répondent au mieux aux préoccupations et besoins des professionnels de la filière. Elle s'est réunie le 24 juin dernier et a abordé les dernières avancées des travaux collectifs menés par FCBA : santé, sécurité et environnement en exploitation forestière ; mécanisation et machinisme en exploitation forestière ; logistique, transport ; chaîne d'approvisionnement et chaîne de valeur. Un atelier « Comment maintenir l'approvisionnement bois des industries en dépit de conditions météorologiques défavorables sur de longues périodes ? » a permis d'échanger sur les points suivants et de définir des actions à mener : quelles adaptations de la logistique (et notamment création de stocks), de la planification de chantiers ? ; quels machines et moyens d'exploitation forestière adaptés ? ; comment gérer les chantiers (circulation des engins sur les parcelles, gestion des cloisonnements, critères pour mesurer les impacts...) ?

Hygiène et sécurité : campagne de contrôle

Réalisée de mars 2013 à février 2014, la campagne nationale de contrôle a concerné 948 chantiers (90 % d'exploitation forestière, 10 % sylviculture — reboisement). L'action de contrôle a concerné : données générales sur les chantiers ; fiche de chantier ; organisation liée aux périmètres de sécurité ; hygiène / travail isolé / organisation des secours. Elle a donné lieu à 822 lettres d'observation, 33 procès-verbaux, aucune procédure de mise en demeure, arrêt de chantier ou référé. Selon l'administration, ces résultats montrent qu'il existe une grande marge de progrès, 3 ans après l'adoption des obligations fixées par le décret du 17/12/2010, en terme d'information et de sensibilisation des donneurs d'ordres, d'employeurs et de travailleurs indépendants de façon à ce que ces mesures de prévention soient effectives dans les chantiers forestiers et sylvicoles. Le groupe de travail mandaté du COCT, auquel participe la Fédération, continue d'analyser ces résultats et réfléchit à une révision du décret (travail isolé, hygiène, travailleurs indépendants). N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce décret.

Actualités agricoles

Disparition de Franck Boumard



Franck Boumard, entrepreneur de travaux agricoles en Maine-et-Loire, est décédé le samedi 17 mai dernier à 2 h 45 du matin d'un accident avec un combi-pack. Il allait sur ses 38 ans. En voulant dégager la balle de la presse qui n'était pas ficelée et bloquée, il a projeté du fourrage sur la clé, commandant ainsi l'ouverture manuelle de la porte et le poids du fourrage a déclenché la fermeture de celle-ci alors qu'il avait presque terminé de dégager les restants de fourrage.

Les professionnels qui auraient eu des incidents de fonctionnement avec ce type de matériel sont invités à se faire connaître d'EDT. Après cet accident mortel, l'un d'entre eux a fait savoir qu'il était resté enfermé pendant trois heures dans la presse, un autre coincé par la porte, dans les deux cas des incidents sans conséquences pour les personnes mais utiles à remonter vers les constructeurs et les services prévention MSA. La remontée des incidents est essentielle pour prévenir les accidents. C'est indispensable parce que la certification CE des machines en usine ne peut pas tout anticiper de l'utilisation des machines. Les entrepreneurs doivent jouer leur rôle pour améliorer le niveau de sécurité. Les retours d'expérience, même mineurs, sont décisifs. Se protéger, c'est aussi cela : prendre le temps de signaler un incident mineur.

Franck Boumard était entrepreneur de travaux agricoles depuis 2011. Il avait toujours voulu l'être et l'a été pleinement. Son entreprise a sept salariés et actuellement celle-ci emploie 11 salariés et deux stagiaires. Il était passionné par son métier. Franck était dynamique, battant, allant de l'avant et il avait plein des projets en tête pour améliorer les conditions de travail de ses salariés. Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de Franck agréable, avec toujours un sourire qui illuminait son visage. Franck laisse son épouse et ses trois enfants (9, 6 et 3 ans). La rédaction d'EDT Mag leur présente ses condoléances dans ce triste moment, mais aussi l'expression de leur solidarité et leur volonté de faire que ce type d'accident disparaisse.

Michelle Trespeuch et son mari, chez qui Franck avait fait une formation, ont repris du service à la


 ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

demande de Mme Boumard, qui veut que l'activité de l'entreprise se poursuive avec les salariés. Franck Boumard s'était engagé dans le syndicat depuis l'AG du Maine-et-Loire en 2012, avec plusieurs autres jeunes rentrés au Conseil d'administration au niveau du département, puis au niveau de la région.

Boom pour le machinisme agricole en 2013

VDMA, le syndicat du machinisme agricole allemand, prévoit une baisse de 3 % du marché du machinisme en 2014, après une croissance de 7 % l'année dernière. En 2013, les deux poids lourds France et Allemagne représentaient 42 % du marché du machinisme européen de l'Union européenne. Les exploitants et les entrepreneurs de ces pays n'avaient jamais investi autant dans leurs machines.

L'industrie européenne des machines agricoles a atteint un nouveau niveau record en 2013, avec un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros. Les fabricants allemands ont joué un rôle central, avec une augmentation de la production de 10 % à 8,4 milliards d'euros. Les entreprises aux États-Unis, au Brésil et en Extrême-Orient ont également connu une croissance supérieure à la moyenne. Selon VDMA, la part du volume de production de la Chine pour les machines agricoles est maintenant environ 20 %.

Règles européennes sur les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales.

Le nouveau règlement relatif aux exemptions par catégorie dans le secteur agricole et les nouvelles lignes directrices ont été élaborées à l'issue d'une vaste consultation avec le grand public et les parties intéressées, à laquelle EDT et la Ceettar ont participé.

Les États doivent suivre les critères révisés et actualisés du règlement 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 pour apporter un soutien à l'agriculture, à la foresterie et aux zones rurales, conformément aux règles de l'Union en matière d'aides d'État.

L'article 14 porte sur les aides aux investissements en immobilisations corporelles ou incorporelles dans les exploitations agricoles liées à la production agricole primaire. Les points 1 et 2 qui suivent traitent des aides aux exploitants individuels et en groupe liées à la production agricole primaire.

Les aides aux investissements en immobilisations corporelles ou incorporelles dans les exploita-

tions agricoles liées à la production agricole primaire sont compatibles avec le marché intérieur au sens de l'article 107, paragraphe 3, point c, du traité. L'investissement peut être effectué par un ou plusieurs bénéficiaires ou concerne une immobilisation corporelle ou incorporelle utilisée par un ou plusieurs bénéficiaires.

L'interdiction des pesticides dans les collectivités avancée de quatre ans

Fin juin, la commission du développement durable de l'Assemblée nationale a adopté un amendement au projet de loi sur la biodiversité qui a avancé du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques. L'anticipation porte sur « les espaces verts et les promenades ouvertes au public, surfaces pour lesquelles il existe des solutions alternatives à l'emploi des pesticides chimiques, avec de nombreuses références techniques » selon le projet de loi.

Rappelons que l'interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités au 1^{er} janvier 2020 a été votée par la loi du 6 février 2014, dite « loi Labbé ». Six mois après le vote de la loi, une nouvelle loi revient sur le sujet.

Loi sur les autoentrepreneurs

La publication au JO de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises met fin aux rebondissements sur le régime de l'autoentrepreneur. La réforme applicable au 1^{er} janvier 2015 ne change pas la limite de plafond annuelle de chiffre d'affaires, le paiement des cotisations sociales / fiscales / formation pro sur la base du chiffre d'affaires encaissé et l'absence de limite dans le temps à l'exercice d'une activité.

En revanche, en 2015, les autoentrepreneurs payeront la cotisation foncière des entreprises, sauf l'année de création de l'autoentreprise, et de manière forfaitaire, la taxe pour frais de Chambre de commerce et d'industrie ou Chambre des métiers. L'immatriculation devient obligatoire pour les commerçants et les artisans autoentrepreneurs au Répertoire des métiers (RM) ou Registre du commerce et des sociétés (RCS), ainsi que la mention sur les factures et devis de leur assurance. Le nombre d'autoentrepreneurs immatriculés à fin février 2014 s'établit à 974 000 selon les données de l'Acoss.

Écotaxe poids lourds suite

Suite au rapport de la mission d'information parlementaire Chanteguet sur l'écotaxe poids lourds mi-mai, le gouvernement a repris le dossier avec un amendement voté par l'Assemblée nationale le 25 juin 2014, qui remplace l'écotaxe par un péage de transit pour les poids lourds.

Au 1^{er} janvier 2015, les poids lourds de plus de 3,5 tonnes circulant sur les 4 000 kilomètres de routes nationales et locales très fréquentées (contre 15 000 avant) paieront le péage selon le même sys-

tème Ecomouv. Les véhicules agricoles, les camions-citernes de transport de lait, ainsi que les véhicules forains ou de cirque seront exemptés de la taxe. Reste à savoir quelle est la liste des véhicules agricoles. Les porte-chars agricoles et forestiers en sont-ils ? Et les bennes à céréales, les plateaux à paille, les semis d'intrants ? Le dernier trimestre sera une « une marche à blanc » pour le système.



Comprendre sa consommation de carburant

Wikiagri, dans un article récent, faisait le point sur les notions qui permettront de mieux comprendre la consommation de carburant d'un tracteur et donc de trouver un point de comparaison facile entre deux tracteurs.

Vous allez faire une grosse journée de travail. Le matin, vous allez prendre la précaution de prendre un bon petit-déjeuner. Un nutritionniste serait à même de vous donner la quantité d'énergie que vous absorbez. Il vous donnera le nombre de calories que vous avez ingéré. Il pourrait aussi l'exprimer en joules, ou en kilowatts par heure. Cette dernière unité est celle communément utilisée par vos fournisseurs d'électricité ou de gaz. Une fois prêt pour votre journée de travail, vous allez restituer cette énergie grâce à vos capacités physiques. Mais il est peu probable que vous parveniez à traduire en travail l'intégralité de votre petit-déjeuner.

Le conducteur va faire le plein de carburant de son tracteur, qui ne va en rendre qu'une partie sous forme mécanique et utile. Ce rendement est traduit par la consommation spécifique exprimée en g/kW.h. De façon plus concrète, cela correspond au besoin en carburant du moteur pour vous restituer un kW.h sous forme mécanique et utile. Accéder à la performance énergétique de tracteurs par marque (pendant l'essai à la prise de force principale) sur www2.oecd.org/agr-coddb/index_fr.asp. Exemple : le Foton chinois TG1254 consomme 255 g/kWh par heure.

Agroéquipement : EDT auditionnée par Irstea

La Mission développement de la filière agroéquipement de l'Irstea a auditionné début juillet EDT sur les attentes et les besoins des entrepreneurs vis-à-vis du machinisme, leur vision des forces et faiblesses du secteur de l'agroéquipement en France. L'objectif de la mission est de formuler des propositions pour accompagner le développement d'une filière industrielle et agricole au service d'une agriculture engagée dans la performance économique et environnementale et l'export. Un questionnaire « utilisateurs pro » est en préparation.

La passion de l'épandage

Depuis 1996, l'épandage d'amendements en poudre constitue la principale activité d'Olivier Matthey, fondateur en 2006 de la Sarl Franche-Comté Épandage, devenue depuis l'un des tout premiers acteurs français dans ce métier.



Olivier Matthey : « Nous sommes dans un métier de niche où tout se sait ».

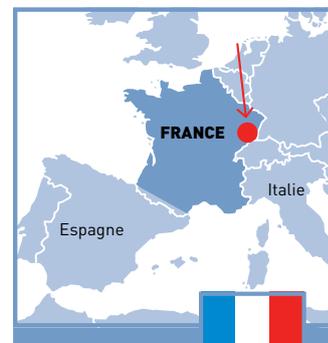
C'est suite à un parcours professionnel original (un DUT en génie mécanique à Belfort, un an dans un bureau d'études comme dessinateur industriel, suivis d'une formation agricole en 1989 au CFPPA de Chateaufarine, et enfin, salarié chez différents entrepreneurs de travaux agricoles) qu'Olivier Matthey démarre, en nom propre, une activité d'entrepreneur de travaux agricoles en 1996. « J'avais une expérience professionnelle auprès d'un agriculteur qui faisait de l'épandage d'amendements, j'ai tout naturellement repris cette activité lors de son dé-

part à la retraite. J'ai alors racheté son épandeur traîné, tout en travaillant avec Gustave Muller, un négociant en amendements devenu mon premier client », explique notre interlocuteur, qui nous reçoit dans son atelier à Novillard, à quelques kilomètres de Belfort.

« Peu de temps après mon installation, Cedest Engrais m'a contacté. En effet, nous sommes dans un métier de niche où tout se sait », se souvient Olivier Matthey. Il démarre alors les premiers épandages sur prairies dans le Doubs. Puis, c'est l'arrêt successif de trois entre-

preneurs prestataires pour Cedest Engrais qui va progressivement libérer des surfaces permettant à Olivier Matthey de se développer géographiquement. « Je suis ainsi passé, en quelques années, de 4 000 à 30 000 t d'amendements épandus par an », résume l'entrepreneur.

Il travaille aujourd'hui avec deux principaux clients : Meac (groupement marnais des producteurs épandeurs d'amendements calcaires) faisant partie de la division agricole du groupe Omya spécialisé dans les produits calcaires pour l'industrie, et Carmeuse, groupe belge basé à Void-Vacon (55) ayant racheté Cedest Engrais il y a cinq-six ans. « Je ne suis qu'un partenaire de services pour Meac et Carmeuse. Ils me fournissent un listing de clients au début de chaque campagne d'amendements », explique Olivier Matthey, pour qui l'avantage de ce mode de travail est d'avoir des volumes d'épandage garantis dans des secteurs géographiques donnés. « Tous les entrepreneurs faisant de l'épandage d'amendements travaillent comme moi », affirme notre interlo-



La Sarl Franche-Comté Épandage est située sur la commune de Novillard, dans le Territoire de Belfort. Elle a été créée en 2006 sous forme de Sarl, après avoir démarré en nom propre en 1996. Activité unique : épandage d'amendements poudre (26 000 à 33 000 t épandues par an, selon les années) et épandage d'amendements liquides à partir de 2014. Chiffre d'affaires annuel : 600 000 à 700 000 euros, dont 120-140 000 euros proviennent de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques installés en 2011 sur le toit du hangar des machines, ce dernier étant passé de 500 m² au sol à 2 400 m² en 2011.

cuteur. Il précise que le collègue le plus proche réalisant la même activité se situe en Alsace.

Un trio homme-machine-voiture

70 à 80 % des amendements épandus par Franche-Comté Épandage sont des carbonates de calcaire en poudre. Il s'agit de pierres calcaires broyées en provenance de plusieurs carrières de Meac – notamment celle

Liste des matériels

Automoteurs châssis articulé quatre roues :

- 1 TerraGator 2004 de 1989, acheté en 1999
- 4 TerraGator 2104 dont 2 achetés neufs en 2004, 1 acheté d'occasion en 2012 et 1 d'occasion acheté en 2013 en cours de modification pour épandre de la chaux poudre
- 1 TerraGator 2244 acheté neuf en 2009 et mis en route en 2010

Automoteurs châssis fixe trois roues :

- 1 TerraGator 8333 acheté neuf en 2013
 - 1 TerraGator 8103 acheté d'occasion en 2014 et qui sera dédié à l'épandage de chaux liquide
- 1 camion Mercedes 1936 4 roues motrices avec épandeur, acheté il y a 8 ans suite au départ à la retraite d'un entrepreneur.

Salariés permanents et saisonniers

La Sarl Franche-Comté Épandage compte quatre salariés en CDI, dont deux à temps plein, un à 2/3 de temps (Valentin, le fils d'Olivier Matthey) et le dernier, en intermittence sur six mois. Parmi les salariés en CDI figure Rémi, qui est également associé de la Sarl ; l'entreprise fait aussi appel à trois saisonniers pendant les périodes d'épandage. « *J'aime les contacts avec les clients et être en déplacement* », nous explique Mickaël Millot, jeune salarié de 24 ans arrivé en 2013, après avoir été saisonnier chez un entrepreneur qui faisait également de l'épandage. Mickaël apprécie cette activité qui utilise des « *machines exceptionnelles* ». « *La SARL Franche-Comté Épandage est une petite structure où chacun peut donner son avis et proposer des solutions* », ajoute Mickaël.



Mickaël Millot et Olivier Matthey devant le TerraGator 8103 à châssis fixe trois roues et un des 2104 acheté neuf en 2004.

de Gy en Haute-Saône et Omev dans la Marne – et de Carmeuse. Elles sont livrées directement par camions citernes de 32 t au champ. Les autres amendements fournis par Carmeuse se composent de scories (résidus de l'activité des hauts fourneaux) et de produits mélangés sur le site de Mâcon. Ils permettent de réaliser des amendements à la carte pour certains clients. « *Nous recherchons un travail précis et de qualité* », martèle Olivier Matthey. Les doses d'épandage varient de 800 kg à 2 t/ha en carbonate de calcaire, et de 600 kg à 1 t/ha en scories, ces dernières étant davantage épanchées sur les prairies.

En 2014, l'entreprise va démarrer l'épandage de

chaux liquide, à la demande de Meac dont la motivation est de rester leader en France sur le marché de l'amendement sous toutes ses formes. Pour ce faire, un TerraGator 8103 a été acheté d'occasion cette année et sera dédié à l'épandage de chaux liquide.

Sur le plan pratique, les chantiers s'organisent en module « un homme, une machine, une voiture », permettant à chaque opérateur d'être autonome dans la région où il opère. La chaux n'étant pas livrée le samedi et le dimanche chez les agriculteurs, les salariés peuvent partir en repos avec la voiture tractée par la machine qui elle, reste sur place.

« *J'essaie d'envoyer la même personne chaque*

année sur des secteurs donnés », précise Olivier Matthey à propos de l'organisation du travail. Ainsi Rémi, l'un des salariés associés de la SARL est plus habilité à travailler dans le secteur de Dijon, tandis que Mickaël, venant d'arriver au sein de la société, travaille plutôt en Saône-et-Loire sur un axe Dole-Mâcon. La zone géographique où Franche-Comté Épandage intervient est en effet très vaste, allant du nord au sud de la Bourgogne et jusqu'à Mulhouse et aux limites de l'Alsace à l'est. « *On suit les cultures et la seule période calme dans l'année se situe du 15 mai au 15 juillet* », résume Olivier Matthey.

L'activité démarre avec les épandages de printemps

qui ont lieu dès les mois de février-mars, en fonction de la météo, et dans les départements du Doubs et du Jura où ont lieu les épandages sur prairies. « *Ces zones d'élevage en AOC Comté sont des zones d'activité stables* », commente M. Matthey. Une deuxième période d'activité intense se situe après la moisson à partir du 10 juillet (surtout dans les départements 21 et 71), une fois la paille récoltée, avec comme date butoir les semis de colza au 15 août. Le mois de septembre est également actif, avec des interventions d'épandage derrière des tournesols ou des sojas, puis des maïs ensilage et grain. Enfin, les épandages reprennent sur les prés à par-



L'atelier permet d'adapter les machines achetées et de les entretenir.



Une belle brochette d'épandeurs prêts à partir en campagne.



L'épandage a lieu aussi bien sur des cultures que sur des prairies.



1500 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de l'atelier en 2011.

tir du mois d'octobre, principalement au sud de la Bourgogne et dans le Jura. « Les volumes d'épandage dépendent de la météo et des rendements des cultures », résume Olivier Matthey qui précise que le poste épandage est souvent le premier supprimé en cas de mauvaises récoltes. La dernière campagne (juin 2013-juin

2014) a été dans la moyenne, avec 26 000 t d'amendements poudre épandues, après deux années très bonnes autour de 33 000 t épandues.

Des machines SUR MESURE

« Les périodes de travaux sont de plus en plus courtes et on fait progressivement

moins d'heures par machine tous les ans, d'où l'importance de multiplier le nombre de machines », observe Olivier Matthey, dont le parc de machines se compose d'une batterie de huit TerraGator (lire encadré). « La marque TerraGator est un milieu où tout le monde se connaît », se plaît à répéter l'entrepreneur, qui reçoit la plupart du temps des châssis nus qu'il adapte en fonction de ses besoins. Les machines sont toutes équipées de DPA (débit proportionnel à l'avancement), deux sont équipées avec pesée pendant l'épandage, et sept sur huit sont en autoguidage installé dans l'atelier même. Les adaptations faites sur les châssis à l'atelier de Novillard peuvent en effet être très variées : installations de pesons sous la benne, construction et installation des rampes d'épan-

dage, rajout de toit métallique sur des caisses d'occasion, installation d'électronique embarquée (GPS...) assemblage et soudage de pièces faites chez un tourneur, rechargeage de spires neuves pour limiter leur usure et obtenir un épandage plus régulier... « Nous sommes au final des adaptateurs et des assembleurs de nos machines, ce qui présente un gros avantage pour la qualité du travail final », estime M. Matthey. En 2011, ce dernier a diversifié les revenus de l'entreprise en installant 1 500 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier, avec un contrat de rachat par EDF de l'énergie produite.

Philippe Caldier ■



L'électronique embarquée (écran de contrôle de l'épandage, GPS...) est installée par l'entrepreneur sur toutes ses machines.

Qualité Innovation Service

INNOV AGRI STAND D31

DPAE • Pesée • Suivi de contour
Report de charge automatique • ISOBUS

www.dangreville.fr

80 290 CAULIERES
T. 03 22 38 01 77
contact@dangreville.fr

Bennes, Bétaillères, Plateaux, ...

Santagri Services : le Portugal pour démarrer la saison

Depuis la première campagne du grand-père en 1993, une véritable organisation logistique en hommes et en machines permet à l'entreprise picarde de commencer sa saison au Portugal.

« À la mi-juin, on a 500 ha d'avance en pois les bonnes années, quand nos collègues de Picardie démarrent la campagne ». Olivier Brunel est l'un des deux fils de Michel Brunel de Santagri Services, un entrepreneur de travaux agricoles dont nous avons parlé dans l'un de nos récents numéros (EDT Mag' n°78). La particularité de Santagri Services est de partir au Portugal tous les ans, la première semaine d'avril, pour réaliser la récolte de pois pour l'usine de Bonduelle située à Santarem, au nord de Lisbonne. « La première campagne de pois, réalisée en 1993 par mon grand-père, a porté sur 200 ha et avec une seule machine transportée de France, une 879 FMC », rappelle Olivier Brunel.

L'année suivante, la récolte monte en puissance, avec trois machines (deux vieilles 879 et la première des six roues 979 FMC). « Nous sommes progressivement passés à 450-500 ha de pois, les meilleures années », raconte Olivier Brunel, qui précise que Bonduelle cultive des pois de gros calibre (variété Garden peas) au travers d'un grand nombre de petits agriculteurs de la région de Santarem. Les mauvaises conditions météo de ces deux dernières années, au moment des semis fin novembre-début décembre, n'ont pas permis de récolter plus de 300 ha au sein d'une



Camille (à gauche) et Olivier Brunel, les deux fils de Michel Brunel.

vingtaine d'exploitations. Aujourd'hui, deux récolteuses restent à demeure au Portugal, à l'usine de Bonduelle (la dernière 879 et la première six roues FMC 979), avec, au moment de la récolte une troisième machine en renfort, une PMC 979 CT, qui, fin mars-début avril, part sur un porte-camion jusqu'au port d'Anvers pour un voyage d'une petite semaine en bateau jusqu'à Setubal, près de Lisbonne, où cinq heures de route l'attendent avant de rejoindre les champs de pois à récolter. « La trémie de cette machine est chargée de pièces détachées qui seront stockées à l'arrivée dans un local dédié de 50 m² », ajoute Olivier Brunel.

Onze personnes mobilisées au total

Mais au-delà des machines, la logistique de Santagri Services repose aussi sur un fourgon de chantier et deux voitures, pour un total de onze personnes, soit quatre salariés de l'entreprise plus Olivier Brunel et

six saisonniers. « On tourne avec deux équipes de cinq », résume Olivier Brunel, qui précise l'agenda d'une campagne classique : arrivée sur place la première semaine d'avril pour une dizaine de jours de révisions des machines, début de la récolte vers le 17-20 avril, fin de la récolte début juin.

« Notre clé est l'organisation », martèle Olivier Brunel, qui lors de la dernière campagne, a pris huit fois l'avion entre la France et le Portugal. En irrigation totale, les cultures des pois au Portugal affichent des rendements à faire pâlir plus d'un picard : ces derniers vont de 55 q/ha comme ces deux dernières années, à 100 q/ha, voire plus pour certaines parcelles. « Il faudrait une bonne année pour que les surfaces augmentent », estime le jeune entrepreneur, qui précise que le pois est concurrencé sur le terrain par d'autres cultures, telles que



la tomate ou le maïs-grain, en plein développement actuellement.

Pour l'entrepreneur picard, démarrer la campagne au Portugal permet d'attaquer la saison plus tôt, avant le début de la récolte des pois en France. Sur le plan économique, la comparaison entre les récoltes française et portugaise est difficile, compte tenu du fait que les équipes de Santagri sont logées et nourries par Bonduelle au Portugal. Un marché où la concurrence n'est pas vraiment présente, du fait de la complexité de l'organisation des chantiers pour un prestataire qui n'est pas du pays.

Philippe Caldier ■



Trois récolteuses en action en pleine campagne.

Moderniser la traction animale

Installé dans le vignoble du Bordelais, Éric Seuve réalise des travaux viticoles à l'aide de chevaux de traits. Véritable pionnier, il entend faire évoluer les techniques pour répondre à la demande d'une nouvelle clientèle.

L'image est digne d'une carte postale. Un cheval de trait de race Bretonne s'engage entre deux rangs de vignes. Attelé à l'animal, le soc retourne la terre sans forcer. Une poignée d'oiseaux observe la scène, dans l'attente de débusquer quelques vers de terre. À l'arrière, Éric Seuve guide la charrue en lançant une série d'encouragements à son partenaire. Eux ne sont pas là pour la photographie. « Les clients font appel à moi lorsque la mécanisation est impossible, soit en raison d'importants dévers, soit dans le cas de vignes où l'enracinement est très fragile, dans des sols sableux », explique-t-il.

Cela fait un peu plus de cinq ans que cet entrepreneur girondin s'est orienté vers la traction animale. Après avoir pratiqué des travaux mécanisés durant une petite dizaine d'années, il a fait le choix de concilier ses passions pour la viticulture et les chevaux de traits. « J'étais éleveur avant d'être entrepreneur », raconte-t-il. Dans le milieu de l'élevage équin, ce quadragénaire est loin d'être un inconnu. Il participe régulièrement aux concours régionaux et nationaux et officie en tant que juge. Huit chevaux Bretons composent aujourd'hui son écurie. Cinq d'entre eux sont destinés aux travaux viticoles ou forestiers. Les trois derniers sont exclusivement réservés aux concours de modèle et allures.



Passionné par l'élevage de chevaux de trait, Éric Seuve participe régulièrement aux concours régionaux et nationaux de modèle et allures, en race Bretonne. Il officie aussi en tant que juge.

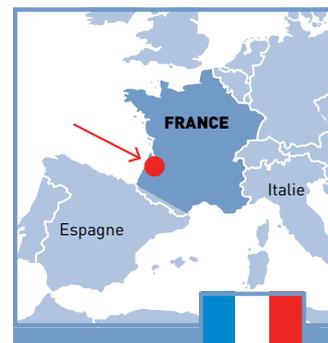
Originaire du sud-est de la Gironde, Éric Seuve a rejoint le secteur du Blayais il y a quelques années. C'est là qu'il a fait l'acquisition d'une petite exploitation pour élever ses animaux. Équipé d'un



Deux buttages et deux débuttages sont généralement réalisés dans les vignes chaque année. L'été, les travaux peuvent aller jusqu'à la véraison des grains.

camion-van de six places, il se déplace dans un rayon de 100 kilomètres environ autour de son domicile, c'est-à-dire sur l'ensemble des vignobles qui composent le Bordelais, du Saint-Emilion au Médoc, en passant par les Graves et l'Entre-deux-Mers. Sa clientèle comporte quelques noms prestigieux, à l'image des châteaux Margaux, Sociando-Mallet ou Godeau.

Les travaux de la vigne constituent la grande majorité de son activité et l'essentiel de son chiffre d'affaires. Il propose la réalisation de l'ensemble des opérations du sol : griffer, décavaillonner, chausser, remettre à plat. La plupart des chantiers concernent des labours



Éric Seuve est basé à Cartelègue, à une dizaine de kilomètres à l'est de Blaye. Par le passé, cette place-forte militaire chargée de protéger Bordeaux et son port, situés sur l'autre rive, faisait office de verrou de l'estuaire de la Gironde. La ville est la capitale d'un important vignoble produit sous l'AOC Côtes de Bordeaux.

traditionnels, de buttage et de débuttage, de février à novembre. Ces labours dits aussi de décavaillonnage consistent à travailler le sol entre les pieds de vignes, la charrue retourne le cavaillon qui est au pied des souches afin d'éliminer les adventices. En effet, la présence d'herbe favorise les gelées printanières et empêche un bon état sanitaire. L'hiver, de petits travaux de débardage constituent un appoint pour l'entrepreneur girondin. Ils représentent toutefois à peine 10 % de son activité annuelle.

Une technique qui a fait ses preuves

Dans les vignes, le principal intérêt du cheval réside dans la grande précision du travail. Chaque cep peut être individualisé. Ce labour très rigoureux permet d'intervenir sur des vignes âgées, sur les jeunes plantiers fragiles, mais aussi au niveau de vi-

gnobles serrés ou à accès délicat. Au cœur des coteaux escarpés, la traction animale est souvent mieux adaptée que les machines. La technique a fait ses preuves. Les vignerons observent aussi que les tracteurs tassent les sols, au niveau des racines notamment. Un souci que ne connaissent pas les chevaux, malgré leur tonne approchante.

L'hiver, les chantiers débutent dès que la météo permet d'entrer dans les parcelles. Ils s'arrêtent à la véraison des grains pour reprendre ensuite après la récolte, par un premier buttage et les ensemencements. « *Les travaux en traction animale permettent aussi de répondre à la demande de clients de plus en plus pointus qui souhaitent conserver une bande enherbée au milieu des rangs. Les outils tractés par l'animal retournent beaucoup moins de terre* », explique l'entrepreneur.

Un porte-outils innovant

L'outillage en traction animale se résume d'abord à « *dérouiller les charrues des grands-parents* ». Aujourd'hui encore, les outils traditionnels restent à la base du métier. Une situation qui pousse Éric Seuve à réfléchir à la mise au point de nouveaux matériels. Il travaille actuellement en collaboration avec un fournisseur local pour dessiner une machine plus performante. « *L'idée est de créer un porte-outils multifonctions, qui permet de travailler deux rangs à la fois. Il pourrait accueillir des socs de décavaillonnage, mais aussi des disques de buttage, des outils de griffage ou encore un petit semoir à céréales* », explique Éric Seuve.

Le prototype semble prometteur. Conçu pour



Le nouveau porte-outil mis au point par Éric Seuve devrait permettre de travailler deux rangs à la fois. Un attelage de deux chevaux pourra alors être nécessaire.

des vignes d'1 à 1,50 mètre d'écartement, il se présente sous la forme d'un châssis qui enjambe deux rangs de vignes. Des roues positionnées dans les interrangs soutiennent le tout. L'appa-

reil devrait être équipé d'un système de relevage fonctionnant hydrauliquement, à l'aide d'une pompe manuelle, ou électriquement, grâce à une batterie. « *L'objectif est d'avoir un meilleur débit de*



Le principal intérêt du cheval réside dans la grande précision du travail. Un labour très rigoureux permet d'intervenir sur des vignes âgées, sur les jeunes plantiers fragiles, mais aussi au niveau de vignobles serrés ou à accès délicat.

chantier, tout en maintenant un travail de grande qualité... », justifie l'entrepreneur.

Une nécessaire évolution

Aujourd'hui, le temps passé pour un buttage au cheval approche 12 h/ha environ. Pour un débattage, il faut compter entre 16 et 20 h/ha. Le griffage est une opération plus rapide. Une journée de travail permet de traiter un hectare environ. « *Un cheval peut travailler deux fois trois heures par jour environ, avec un repos de deux heures entre chaque plage... C'est pourquoi on amène généralement plusieurs chevaux sur les chantiers* », commente Éric Seuve. Durant les pics d'activité, le fait de disposer de nombreuses montures lui permet de mettre en place plusieurs équipages. Pour cela, il fait appel à un, voire deux salariés. « *Cela reste très ponctuel, au coup par coup. Même si les chevaux connaissent parfaitement leur travail, il faut trouver du personnel qui maîtrise un minimum cette activité* », indique-t-il.

À l'avenir, l'entrepreneur girondin compte sur la modernisation du métier pour atteindre un équilibre économique aujourd'hui incertain. « *On a quand même beaucoup de période d'inactivité et nos charges restent constantes... Si on veut continuer à exister, on se doit de faire évoluer le matériel, en réponse aux attentes des viticulteurs* », souffle-t-il. Dans quelques jours, il recevra le premier modèle de son nouvel outil.

Fabien Brèthes ■

Contrôles hygiène et sécurité en forêt

La campagne nationale de contrôles des chantiers forestiers menée par la Direccte s'est terminée le 28 février dernier. Elle avait pour but de sensibiliser les professionnels à l'application de la réglementation sur l'organisation des chantiers en sécurité et de veiller au respect des nouvelles obligations par les donneurs d'ordre et les ETF. Les contrôles se sont poursuivis en régions.

C'est la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 qui est à l'origine du décret du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de

sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles. Il aura donc fallu près de 10 ans pour que ce texte de loi paraisse, suivi d'un arrêté le 31 mars

2011. Ce dispositif réglementaire porte notamment sur les règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'aménagement des chantiers, à l'organisa-

tion des travaux et aux travailleurs isolés. Il s'adresse aux donneurs d'ordre, aux employeurs de salariés, aux travailleurs indépendants

Décret 2010-1603 du 17 décembre 2010

Ce décret complète le code rural et de la pêche maritime par des dispositions sur l'hygiène et la sécurité au travail sur les chantiers forestiers et sylvicoles. Il détermine, notamment, les mesures d'organisation à mettre en œuvre sur ces chantiers par les donneurs d'ordre et les chefs d'entreprise. Il précise des règles techniques à appliquer, en particulier, aux périmètres de sécurité à respecter autour des zones d'abattage d'arbres ou à certaines situations comme les travaux sur terrains en pente ou les travaux de débardage par câbles. Il détermine de même les conditions dans lesquelles le travail isolé est admis, ainsi que les équipements de protection individuelle qui doivent, au minimum, être portés par les opérateurs.

Les entrepreneurs de travaux forestiers peuvent être visés à plusieurs titres par les dispositions du décret : en tant que travailleurs indépendants ou employeurs exerçant en personne leur activité, ou bien en tant qu'employeurs de personnes travaillant sur des chantiers. Ils doivent notamment se faire communiquer la « fiche de chantier » par le donneur d'ordres – pour exécuter ses obligations, le donneur d'ordres peut mandater un tiers – et la compléter avec les informations spécifiques au chantier. Le contenu de la fiche de chantier a été fixé par arrêté interministériel le 31 mars 2011. Les éléments obligatoires à indiquer sont : la localisation (propriétaire, donneur d'ordre, commune, lieu-dit, parcelles), les



La fiche de chantier doit être fournie par le client donneur d'ordre et remplie dans la mesure de ses connaissances. Elle doit être complétée par l'entrepreneur.

facteurs de risques (caractéristiques terrain, ouvrages, état sanitaire du peuplement, risques biologiques) et l'organisation des secours (accès au chantier, point de rencontre, couverture téléphonique). Cette fiche sécurité chantier, qui doit se présenter sous forme de carte géographique ou de croquis, doit être rédigée par le client de l'entrepreneur, puis lui être remise (ainsi qu'aux salariés concernés) avant le début de chaque chantier.

D'autre part, dans le cas où plusieurs entreprises travaillent en même temps, le donneur d'ordre doit établir un calendrier prévisionnel des interventions avec les responsables des entreprises et régler le sort des interventions simultanées. Les autres prescriptions du décret concernent : l'organisation des secours ; l'équipement approprié des engins en cas d'intempérie ; le respect des périmètres de sécurité ; les mesures d'organisation liées aux travaux particuliers ; le travail isolé ; les équipements de protection individuelle et les dispositifs individuels de signalisation ; l'hygiène sur le chantier.

L'entrepreneur devra donc veiller à ce qu'un exemplaire de la fiche de chantier soit disponible en permanence sur le chantier. Enfin, avant le début des travaux, il devra donner aux travailleurs les instructions utiles à la réalisation des travaux en toute sécurité.



Éléments constatés en Aquitaine (campagne de contrôles du 1^{er} mars au 30 juin 2013)

- 3 chantiers sur 4 ne possèdent pas de fiche de chantier. Lorsque la fiche est présente, elle est souvent incomplète ;
- 1/3 des chantiers ne possèdent pas de panneaux de signalisation à l'attention du public ;
- Hormis le téléphone portable, aucun dispositif d'alerte des travailleurs isolés n'est utilisé ;
- Le ratio de sauveteurs secouristes du travail présents sur les chantiers est plutôt bon, ainsi que la présence des trousseaux de secours (contenu non vérifié) ;
- Le port des équipements de protection individuelle adaptés

est plutôt bien respecté.

Suite donnée à ces contrôles :

- 58 chantiers en infractions ont fait l'objet d'un simple rappel à la loi ou d'une demande de régularisation ;
- Courriers systématiques aux donneurs d'ordre n'ayant pas ou mal fait la fiche de chantier, leur rappelant leurs obligations ;
- Un chantier en infraction pour travail dissimulé dans les Landes, a été transmis au Procureur de la République.

et aux employeurs exerçant directement une activité sur ces chantiers.

Une campagne nationale de contrôles des chantiers forestiers (chantiers sylvicoles et exploitation forestière) menée par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Drecccte) devait se dérouler du 1^{er} mars 2013 au 30 juin 2013. Celle-ci a été prolongée au 28 février 2014.

L'action de contrôle a visé les chantiers forestiers et sylvicoles et non le siège des entreprises (même si des informations complémentaires ont pu, le cas échéant, y être recherchées par la suite).

Les objectifs de cette campagne étaient de sensibiliser les professionnels de façon à ce qu'ils s'approprient la réglementation et qu'ils la mettent en pratique ; de veiller au respect effectif de ces nouvelles obligations



© M. Desavères

Le décret détermine les conditions dans lesquelles le travail isolé est admis, ainsi que les équipements de protection individuelle qui doivent, au minimum, être portés par les opérateurs.



SI CHAQUE ARE COMPTE POUR VOUS. NOUS VEILLERONS SUR CHAQUE CENTIMÈTRE.

Service de correction CenterPoint RTX

Votre exploitation est un membre de votre famille à part entière. Bien que nous ne puissions vous donner un coup de main dans les champs, nos outils vous permettront d'être plus efficace, pour augmenter vos rendements et vos bénéfices. Nous sommes la solution globale à portée de main.

► Solution de correction leader de l'industrie ► Disponibilité fiable des satellites dans le monde entier ► Précision horizontale supérieure à 4 cm*

► Trimble.com/positioning-services // +31 70 317 0912

© 2014 Trimble Navigation Limited. Tous droits réservés. Trimble et le logo du Globe & Triangle sont des marques déposées de Trimble Navigation Limited, enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays.

*Les résultats varient en fonction des conditions.



Déclarer son chantier en ligne

L'association des ETF d'Aquitaine a développé une plateforme Websig pour permettre à la filière forestière de répondre en quelques clics aux obligations de déclaration de chantier forestier. Afin de faciliter la saisie des informations, l'association met à disposition un outil informatisé facilitant la déclaration via internet (www.declarationdechantierforestier.fr).

Cet outil permet aux entrepreneurs de travaux forestiers et à leurs clients d'élaborer facilement une fiche chantier hygiène et sécurité qui servira de déclaration d'ouverture de chantier forestier auprès des services administratifs, collectivités locales ou toutes autres personnes physiques ou morales, concernées par le chantier. Le système transmet automatiquement la fiche de chantier au propriétaire, au donneur d'ordre, à l'entreprise de travaux forestiers,



au(x) salarié(s) de l'ETF. Il permet également de réaliser et transmettre la déclaration d'ouverture de chantier à la mairie et à la Direccte, ainsi que la déclaration au PEFC. Il a déjà été étendu à d'autres régions, en commençant par les Pays de la Loire et la Bretagne. « Je ne suis pas très doué en informatique, et pourtant je trouve que la plateforme est très facile à utiliser », affirme Jacques Tuneu, entrepreneur en Dordogne. « Je m'en sers régulièrement pour déclarer mes chantiers et éditer mes fiches de chantier. Quand mes donneurs d'ordre ne la font pas, je la fais à leur place et je leur fais signer. Une fois que vous connaissez le nom de la commune, du lieu-dit, du propriétaire, la parcelle est localisée immédiatement, ça vous prend 5 minutes. Ceux qui disent que c'est compliqué sont de mauvaise foi. »

par les donneurs d'ordres et les ETF (employeurs et indépendants). Outre ces objectifs, cette campagne a été conduite en raison de l'accidentologie particulièrement importante de ce secteur et de la nécessité d'agir sur l'organisation des chantiers.

Selon les endroits, les contrôles ont été plus ou moins intensifs. Au niveau national, 570 chantiers ont été contrôlés entre le 1er mars et le 15 septembre 2013 (91 % de chantiers forestiers, 9 % de chantiers sylvicoles), avec 1 202 travailleurs (2,1 par chantier en moyenne). La fiche de chan-

tier était présente sur 24 % des chantiers. Suite à ces 570 contrôles, 40 observations orales ont été effectuées, 512 lettres d'observation et 27 procès-verbaux envoyés, 12 informations transmises à la MSA et une seule à la Draaf. Ces résultats montrent qu'il existe une marge de progression, mais aucune infraction grave n'a été relevée.

C'est en Lorraine que les contrôles ont été les plus nombreux. Dans cette région, le pré-bilan de la Direccte indique que 95 chantiers ont été contrôlés (88,5 % de chantiers forestiers, 11,6 % de chantiers

sylvicoles), avec 248 travailleurs (2,6 par chantier en moyenne). Une situation de co-activité existait sur 39 de ces chantiers, mais seulement 4 donneurs d'ordre avaient établi un calendrier prévisionnel pour gérer cette co-activité, et les entreprises s'étaient coordonnées sur 18 chantiers uniquement. Sur 95 contrôles, 39 fiches de chantiers étaient présentes (41 %), remises à 82 % par le donneur d'ordre et complétées par l'entreprise dans 50 % des cas. Suite à ces 95 contrôles, 89 lettres d'observation et 6 procès-verbaux ont été envoyés, 5 informations ont été transmises à la MSA.

Campagne de contrôles en Aquitaine

La région Aquitaine a été la troisième région la plus contrôlée en France derrière l'Auvergne et la Lorraine. Pendant la première période (du 1er mars au 30 juin 2013), 63 contrôles des agents de la Direccte ont été réalisés, à 80 % dans les Landes et la Gironde. 80 % des chantiers

contrôlés étaient des chantiers d'exploitation forestière. Ces contrôles inopinés ont pu susciter, au départ, un relatif agacement de la part des ETF. En effet, certains ont pu exprimer le sentiment que « seuls ceux qui avaient déclaré leurs chantiers étaient susceptibles de se faire contrôler, les fraudeurs ne risquaient rien, puisque les inspecteurs se basaient sur la liste des chantiers déclarés », explique Sébastien Gourdet, animateur d'ETF d'Aquitaine, « De même, les chantiers non accessibles par un véhicule de tourisme ne risquaient pas de recevoir la visite de l'inspecteur... Certains entrepreneurs ont été contrôlés plusieurs fois, par des inspecteurs qui n'étaient pas toujours bien équipés et qui se montraient très intrusifs... au final tout est rentré dans l'ordre. Cette campagne avait surtout pour but de sensibiliser les professionnels à la nouvelle réglementation. »

Valérie Bridoux ■

RECONDITIONNEMENT DE TAMBOURS D'ALIMENTATION POUR BEC KEMPER (TOUTES SÉRIES)

Tambour usé / Tambour rectifié

Une différence que vous saurez apprécier.

Soudure acier / Partie remplacée

Acier haute résistance de 6 à 8 mm

site web : www.daniel-jolivet.com

Contact : JOLIVET Daniel
La Moncelière
49110 Chaudron en Mauges
Tél. 02 41 70 13 70
Fax 02 41 63 95 90
Port. 06 71 59 07 51

En tant que salarié agricole,
AGRICA est pour moi bien plus
qu'un assureur.

Retrouvez
votre conseiller
AGRICA
au SPACE 2014
Hall 5
Stand n° B52
du 16 au 19/09

Pour assurer
ma protection

AGRICA est plus que
complémentaire

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE


Groupe **AGRICA**
www.groupagricar.com

GUERRE 1914-1918 : maintenir la production agricole avec peu de moyens

Il y a un siècle, la Première Guerre mondiale affectait profondément un secteur agricole français encore tourné vers l'autoconsommation. Alors que la population des campagnes diminuait, le conflit mettra en exergue le besoin de mécanisation et de structuration.

Au début de l'automne 1914, alors que la mobilisation de plus de trois millions d'hommes a eu lieu quelques semaines auparavant, pendant le mois d'août, les paysans attendent le retour de leurs chevaux pour les labours d'octobre. En vain. Quatre années de guerre vont souligner les points faibles de l'agriculture française : absence de motorisation, sous-production végétale et animale, et perte de main-d'œuvre au profit de l'industrie. Le secteur agricole devra pourtant faire face.



Ferme de l'Aunay, environs de St-Lucien (Eure-et-Loir), 1905. Une trépineuse : avant la guerre, de nombreuses activités agricoles dépendent encore des chevaux. La trépineuse est un manège pour les chevaux ou les bœufs, destiné à mettre en mouvement des machines agricoles à poste fixe. Les entrepreneurs de battage l'utilisaient pour passer de ferme en ferme. Les trépineuses seront remplacées à partir de 1910 par des machines à vapeur et disparaîtront complètement du paysage rural après la Seconde Guerre mondiale.

Une guerre aux répercussions immédiates

Au début du XXe siècle, la France reste majoritairement rurale : 60 % de la population vit à la campagne. Huit millions de personnes (presque 40 % de la population active) sont employées par une agriculture qui produit 40 % de la richesse nationale. Mais bien souvent, les structures exploitent entre un et cinq hectares, et quelques propriétaires se partagent le tiers de la surface au sein de grands domaines.

Le 2 août 1914, période correspondant généralement au milieu des moissons, les premières garnisons quittent les casernes. La mobilisation française a été décrétée, pro-

voquant le départ de la quasi-totalité des hommes jeunes. À la fin de l'été, le bilan des

récoltes sera morose : les raisins ont mûri tardivement, les regains n'ont pu être ré-

coltés à cause de l'humidité. Quant aux blés, des pluies continues les ont fait germer,



Femme apprenant le labour à l'École d'agriculture de Girton (Angleterre), 1917. Avant la guerre, les femmes s'occupent de la basse-cour. Durant le conflit, elles vont progressivement assurer de nouvelles tâches.

Une motorisation balbutiante

Les premières moissonneuses-mécaniques ont fait leur apparition au début du XX^e siècle. Entraînées par des locomobiles à vapeur, les batteuses à poste fixe se développent dans les grandes régions céréalières dès 1910. La première batteuse française a été présentée en 1886 par Célestin Gérard, à l'origine de la Société Française de Vierzon. Ses manufactures, produisant des locomobiles et batteuses à poste fixe, seront finalement réquisitionnées pour produire des munitions et de l'armement. Dans de nombreux territoires, la moisson se fait encore par étapes, avec fauchage, mise en javelles et gerbes, stockage en gerbiers, et enfin dépiquage ou battage, au moyen de fléaux dans les plus petites métairies. En 1914, la mécanisation avance, mais pas la motorisation : seuls quelques grands propriétaires du bassin parisien disposent d'équipements motorisés. Les premiers tracteurs Titan 10-20 de Deering et Mogul 8-16 de McCormick ne se répandront dans l'Hexagone que quelques années après la guerre.



À l'image de cet essai de motoculture Rabutin organisé en Bourgogne par la Ligue Française en 1917, la motorisation est expérimentée au cours de la guerre. On peut voir des militaires et des hommes de loi dans le public.

Charrue automobile Tourand-Latil. Présenté au concours que la chambre syndicale de la motoculture de La Verrière en septembre 1918, le matériel agricole Tourand-Latil « coûte moins cher d'achat et d'exploitation que les 12 chevaux qu'il remplace », « bénéficie de la subvention la plus forte », « est payable sur dommage de guerre », et « permet de labourer avec un seul homme ».



faute de main-d'œuvre pour récolter rapidement. Car dès le début du conflit, les campagnes ont fourni la majeure partie des soldats. Sur les cinq millions de « valides à la terre », plus de trois millions de jeunes hommes des campagnes sont mobilisés durant les mois d'août et septembre 1914. « Dans le Loiret, il n'est resté que 4 000 des 18 000 ouvriers agricoles », illustre l'historien Christian Poitou, ancien professeur à l'université d'Orléans. *Le problème de la main-d'œuvre se pose immédiatement.* »

Quand les femmes prennent le relais

Les femmes vont alors être mises à contribution. Au début de la mobilisation, en août 1914, l'« Appel aux femmes françaises » de René Viviani (1863-1925, alors président du Conseil des Ministres), illustre l'ef-

fort de guerre. « Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille », annonce le document placardé dans les lieux publics. L'enjeu est d'appeler les femmes, les personnes âgées et les enfants à maintenir la production alimentaire. « Mais cela se fait encore dans une perspective à court terme. On pense que la guerre sera finie pour Noël », rappelle Christian Poitou.

Un tiers des femmes déclarées au dernier recensement agricole, soit 850 000, deviennent chefs d'exploitation. Hormis dans les régions les plus pauvres (qui connaissaient déjà des migrations vers les villes), elles s'emparent de nouvelles tâches : orienter les productions, diriger la main-d'œuvre, commercialiser les produits. Les femmes assurent les labours, les semis, apprennent à diriger les chevaux et de-



Connu sous le nom d'« Appel de Viviani », ce document relate un discours officiel du président du Conseil, René Viviani. Il sera diffusé immédiatement après la mobilisation du 2 août 1914, sous forme d'un « placard ». L'affichage dans les lieux publics reste alors la méthode la plus efficace pour relayer les informations auprès de la population.



Battages à Edeville (Eure-et-Loir), équipe militaire, 1916. Les permissions agricoles accordées aux soldats, ainsi que la main-d'œuvre étrangère et le recours aux prisonniers, seront insuffisants pour maintenir la production agricole, qui souffre d'un énorme manque de bras pendant la guerre.

© Collection J.-P. Dumont

Aux problèmes de traction, s'ajoutent les problèmes d'usure « *Le maréchal-fermant du village est parfois aussi sur le front : le matériel n'est plus entretenu, et ne peut pas être remplacé* », rappelle Christian Poitou. Les batteries de tracteurs disposées en quelques points du département constitueront une initiative exceptionnelle.

La production sera aussi affectée par des pénuries d'engrais : engrais organiques importés, et engrais chimiques dont les sites de production fabriquent désormais des explosifs. Les pénuries et les prix élevés feront alors resurgir le glanage des épis ou pommes de terre après la récolte. La surface en prairies augmentera proportionnellement au manque de main-d'œuvre, et un nombre accru d'animaux servira à l'alimentation : « *les importations de viande depuis l'Argentine sont stoppées, car la mer Méditerranée est contrôlée par l'ennemi* » explique Christian Poitou.



Pierre Bardou, entrepreneur à Cazillac (Aude), 1916.

© Collection J.-P. Dumont

À l'heure du bilan

Le bilan de la Première Guerre mondiale s'avère très lourd : un quart des actifs agricoles sont morts ou invalides. Les riches propriétaires, manquant de main-d'œuvre, sont parfois contraints de céder leurs terres. Il sera de nouveau décidé de faire appel à l'immigration. L'état recrutera officiellement 225 000 travailleurs coloniaux et chinois, auxquels s'ajouteront 100 000 travailleurs espagnols dans les campagnes. Et des ouvriers polonais et belges dans le Loiret : « *Mais ils ne resteront pas dans les campagnes, ils partiront rapidement vers les villes où ils sont mieux payés* », relève l'historien Christian Poitou.

À l'issue du conflit, en France, deux millions d'hectares de terres labourables



Entreprise de battage J. Dorey, Les-Côtes-d'Arej (38), 1918. La locomobile à vapeur entraîne la batteuse à poste fixe.

© Collection J.-P. Dumont

viennent familières d'outils tels la faucheuse. La féminisation n'échappera pas non plus aux domaines de l'industrie et du commerce.

Travail et mécanisation

Un organe dédié à la politique d'immigration est créé

sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, avec à ses côtés, le Service de la main-d'œuvre agricole (SMOA). Mais le recours à la main-d'œuvre étrangère et aux prisonniers de guerre reste insuffisant. Les permissions agricoles accordées aux soldats à partir de 1915

ne permettent pas non plus de maintenir la production. D'autant que les chevaux, harnais et voitures ont été réquisitionnés en masse. À partir de 1915, les plantes sarclées, exigeantes en main-d'œuvre, verront leur production chuter au profit des céréales (blé et avoine).

Jean-Paul Dumont, un passionné de cartes postales anciennes

Le président EDT Picardie est également un collectionneur : il nous a aimablement prêté quelques cartes postales afin d'illustrer cet article. « Pendant la Grande Guerre, dans les campagnes du nord de la France, tous les chevaux ont été emmenés au front, les betteraves ne sont plus arrachées, les usines sont détruites, 70 % des habitations sont complètement réduites à néant, les campagnes ont été désertées, il n'y a plus de bêtes, les fermes sont à l'abandon, les cultures de blé réduites et essentiellement faites par les femmes d'agriculteurs et les employés. » Que font les entrepreneurs de battage ? « Les moulins sont réquisitionnés, les entrepreneurs doivent trouver du personnel et battre le blé, resté en meules. On constitue des équipes mixtes avec des militaires prisonniers de différentes nations. Les battages se déroulent sous surveillance. Le contrôleur (militaire) délivre des carnets de battage où toutes les récoltes doivent être répertoriées. À la fin de la guerre, petit à petit, les campagnes se repeuplent. L'agricul-



Bon municipal de battage, commune de Seboncourt (02), 1915.

ture se remet en action. Beaucoup de Belges reprennent les fermes et retroussent leurs manches, il faut enlever les obus, boucher les trous... Les entrepreneurs font face et les premiers tracteurs américains sont alloués par les préfets. »

doivent être débarrassés des obus et fils barbelés, puis nivelés (plusieurs centaines de millions de m³ de terre seront déplacées). La « Grande Guerre » aura surtout affecté la production agricole du nord et de l'est de la France. Dans l'Aisne, 300 000 hectares sont détruits, soit la moitié de la surface du département. Selon les rapports au préfet de la Somme, le potentiel agricole du département est amputé de 60 % en betterave à sucre, 40 % en blé et 18 % en pommes de terre. Le cheptel a perdu 50 % des effectifs de chevaux, 40 % des bovins, et 64 % des ovins.

La Première Guerre mondiale prend fin le 11 novembre 1918, sans accélérer direc-



Campagne de battage 1918 dans l'Aisne, entreprise Moreau, équipe franco-belge.

tement la motorisation des campagnes : « 80 % des chevaux réquisitionnés sont revenus sur le marché après la guerre, bien moins chers que les premiers tracteurs » remarques Christian Poitou. Il faudra encore attendre plusieurs années pour que le moteur réponde au manque de main-d'œuvre. Le conflit

n'aura pas forcément profité aux femmes, qui reprendront leur rôle d'avant-guerre, encouragées par le pouvoir politique et une hausse de la natalité. Témoin : l'échec d'obtention du droit de vote pour les femmes en 1922 en France. « Alors que la plupart des pays engagés dans le conflit leur attribuent ensuite

le droit de vote », remarque Christian Poitou. À l'issue de la Première Guerre mondiale, les entrepreneurs de battages vont, en revanche, tenter de se fédérer pour répondre au manque de main-d'œuvre des grands propriétaires agricoles.

G. Le Gonidec et V. Bridoux

TONNES GALVANISÉES
SOLUTIONS DE 2600 À 30000 L

ÉPANDEURS GALVANISÉS
10 MODÈLES DE 8 À 24 M²

VOS SOLUTIONS PERSONNALISÉES POUR L'ÉPANDAGE LIQUIDE ET SOLIDE

ZI DE LAVALLOT • BP21 • 29490 GUIPAVAS - TÉL. : 02.98.344.100

PICHONINDUSTRIES.fr

La Ceettar à la recherche d'une meilleure visibilité

L'assemblée générale de la Confédération européenne des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers a eu lieu le 24 juin à Dworp, tout près de Bruxelles, avec la participation d'une trentaine de membres venus de onze pays.

[Dworp, Belgique] Les 11 pays représentés à l'AG étaient la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, la Slovaquie, la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, avec une délégation importante remarquée en provenance d'Irlande, un pays non encore membre officiel de la Ceettar, mais en passe de l'être. C'est Annie Van Landuyt, coprésidente d'Agro-Service, la fédération belge des entrepreneurs de travaux agricoles, qui ouvre les travaux de l'AG avec quelques mots de bienvenue. Puis Éric Drésin, le directeur de la Ceettar, présente le rapport d'activité juin 2013/juin 2014, une période marquée par la validation de la réforme de la PAC par les institutions européennes, pour la période de 2014 à 2020.



Durant l'assemblée générale, à l'hôtel Kasteel Gravenhof.

Être visibles à Bruxelles

Pendant cette phase de définition de la future réglementation, le secrétariat de la Ceettar a apporté un appui aux organisations membres et mené un travail de lobbying auprès de la Commission européenne, dans le but d'intégrer les entrepreneurs de travaux dans les nouvelles mesures.



Gérard Napias, le président FNEDT et Ceettar, entouré de Klaus Pentzlin (président BLU) et d'Annie Van Landuyt (coprésidente Agro-Service), ouvre l'assemblée générale.

litique forestière unique à Bruxelles », mentionne Éric Drésin, qui rappelle la création récente au sein de la Ceettar de trois groupes de travail s'étant réunis pour la première fois début avril, respectivement sur les machines agricoles, l'image du secteur et la forêt.

Le but de ces groupes de travail est de mutualiser les forces et les compétences au sein de la Ceettar et de renforcer les échanges d'informations entre ses membres, ce qui est également l'objectif de la version améliorée du *Bulletin*. Celui-ci s'organise désormais en une section d'informations européennes et une nouvelle section sur la vie des associations, afin d'approfondir les liens entre les organisations membres.

Durant l'année écoulée, la Ceettar a également continué son activité au sein du groupe de référence sur l'agriculture dans le cadre du projet ESCO (Classification des compétences et des métiers). « *Les travaux de ce groupe de travail sont très difficiles, car il s'agit de l'un des premiers secteurs à exercer son action* », note Éric Drésin, qui ajoute qu'un premier niveau de définition sur le secteur a été agréé, mais qu'il reste beaucoup à faire pour la définition des compétences et des emplois.

« *La Commission a décidé de réformer son modèle de consultation sur la PAC* », rappelle Éric Drésin, qui ajoute que la Ceettar a demandé à faire partie de trois groupes consultatifs sur sept (sur la PAC, le développement rural et le secteur forestier). C'est au 1^{er} juillet que la Commission validera ou non cette demande de la Ceettar. L'objectif premier de cette dernière est de réduire la distorsion de concurrence entre les entrepreneurs prestataires de services agricoles et forestiers, et les exploitants agricoles qui bénéficient d'aides de la PAC pour les investissements en équipements.

Au cours du dernier exercice, le secrétariat de la Ceettar a par ailleurs activement cherché à accroître la part des travaux forestiers dans ses actions. « *La forêt est un secteur spécifique qui souffre de l'absence de po-*

Rapprochement avec ENFE

Un rapprochement entre la Ceettar et l'ENFE (European Network of Forest Entrepreneurs) a lieu depuis mars 2012. « *Assez logiquement, nos deux organisations ont décidé d'approfondir les liens entre les deux structures pour mieux défendre les intérêts des entrepreneurs de travaux forestiers* », affirme Gérard Napias, président de la Ceettar. Simo Jaakkola, le président de l'ENFE a détaillé les avantages et les inconvénients d'une possible coopération entre les deux structures. « *Notre rapprochement nous permettrait d'avoir un lobby plus efficace et plus crédible* », affirme-t-il pendant son intervention, qui met également en évidence d'autres avantages à l'union des forces entre les deux organisations : une information mieux partagée, une meilleure couverture du territoire européen, et un meilleur service aux membres avec une amélioration du ratio coût/efficacité des services fournis aux organisations membres.

« *La coopération entre nos deux structures pourrait aboutir à un logo unique et commun, ce qui nous rendrait plus fort vis-à-vis de la Commission européenne* », ajoute



Simo Jaakkola, président de ENFE : « Le rapprochement entre la Ceettar et l'ENFE nous permettrait d'avoir un lobbying plus efficace. »

Jan Maris, de l'organisation néerlandaise Cumela. « *La Ceettar reste un lieu de discussions et d'échanges permettant le développement d'autres structures* », conclue pour sa part Gérard Napias.

Plus de représentativité

L'accroissement du nombre des membres de la Ceettar, afin d'améliorer sa représentativité, reste une préoccupation d'actualité. Après des démarches qui ont permis d'élargir l'association européenne aux entrepreneurs de travaux agricoles du Luxembourg, d'Espagne, des fortes relations ont été développées avec les organisations d'Irlande et de Finlande. Bientôt membres de la Ceettar, ces organisations ont encore un statut

d'observateur. Comme par le passé, les responsables de l'organisation ont continué d'explorer les possibilités de se rapprocher des pays dans lesquels une structure des entrepreneurs de services ruraux existe à peine, ou pas encore. Une approche de la « jeune » fédération des entrepreneurs autrichiens est en cours, avec l'aide de l'organisation allemande BLU. Au-delà de l'Autriche, de bons contacts ont par ailleurs été établis avec « Lohnunternehmer Schweiz », une organisation suisse qui a participé au Conseil d'administration du 20 novembre 2013. « *Il serait bon d'accentuer les relations avec des pays d'Europe centrale et orientale, comme la Pologne, la Roumanie ou la Bulgarie* », note à juste titre Patrice Durand, le directeur de la FNEDT, à propos des efforts d'élargissement de l'organisation.

Toujours sur le plan international, la Ceettar a été contactée en janvier 2014 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation de Turquie, le pays souhaitant moderniser son agriculture et mieux connaître la profession d'entrepreneur de travaux agricoles en Europe. Ces échanges pourraient aboutir à une rencontre commune avec la DG Agri et constituer un moyen supplé-



Éric Drésin présentant le rapport d'activité.

mentaire pour la Ceettar de montrer aux services de la Commission la présence des entrepreneurs en Europe et la pertinence de ce modèle économique.

Enfin, afin de toujours améliorer la reconnaissance des entrepreneurs au niveau européen, la Ceettar a continué d'élargir ses relations existantes avec d'autres acteurs européens, comme le Cema (Comité européen du machinisme agricole). Un représentant de ce dernier est d'ailleurs venu faire une présentation sur les dossiers prioritaires pour les constructeurs de machines agricoles. L'AG s'est terminée par la visite de l'entreprise d'Annie Van Landuyt (lire notre reportage dans le prochain numéro).

Philippe Caldier ■



Les représentants des organisations européennes membres de la Ceettar.

BRIDGESTONE



**Longtemps attendu :
le nouveau pneu Premium
Agricole**

Bridgestone France

Pour découvrir notre nouvelle gamme agricole Bridgestone,
rendez-vous sur notre site internet

www.bridgestone.fr/pneus-agricoles/



**VOTRE RÉUSSITE,
NOTRE PERFORMANCE.**

Firestone

Conçu pour accroître vos rendements

En Poitou-Charentes, mobilisation pour la prévention

Juste avant les travaux d'été, en juin 2014, les EDT du Poitou-Charentes, se sont mobilisés pour mener un plan d'action sur la prévention des risques au sein des entreprises de prestations de services, employeurs de main-d'œuvre permanente ou et saisonnière.

Chaque année, l'utilisation de machines est à l'origine de nombreux accidents du travail dans les professions agricoles, forestières et des espaces verts. Afin de démarrer la campagne 2014 en toute sérénité, le président de l'Union régionale, les présidents EDT de chaque département, les élus en charge de négocier auprès de la Direccte la « dérogation à la durée maximale du travail », ont impliqué les acteurs de la prévention : Groupama, Securama, MSA, Direccte et inspecteurs du travail, ainsi que de nombreux concessionnaires locaux. Philippe Largeau, président de l'Union régionale Poitou-Charentes, déclare : « *J'insiste sur le fait que la prise de conscience doit être collective pour mieux prévenir et gérer le risque lié à l'utilisation des machines agricoles. Nous sommes bien conscients que le risque « zéro » n'existe pas, mais ensemble nous pouvons le limiter.* »

Une journée technique dans chaque département

Afin d'engager une démarche participative, d'échanger et de débattre sur la prévention, une série de quatre journées techniques a été organisée au sein d'entreprises de travaux agricoles, au début du mois de juin. Pour



cette première édition, les thèmes suivants ont été abordés : l'obligation de formation et d'information des salariés ; la responsabilité civile et pénale en cas d'accident ; la gestion de la dérogation pour le temps de travail ; le réglage des machines (technique + sécurité) sous forme d'ateliers pratiques ; les protège-cardans ; l'entretien du matériel et le calendrier des révisions ; l'utilisation d'un véhicule pilote pour les déplacements sur route. Un débat a également été organisé avec la Direccte et les concessionnaires, sur les dysfonctionnements liés à l'utilisation des machines agricoles.

Destinées à la fois aux salariés saisonniers et permanents, ainsi qu'aux chefs d'entreprises et aux conjoints collaborateurs, ces journées ont remporté un vif succès. Les participants, plus d'une centaine au total, ont pu apprécier la qualité des échanges et la disponibilité des intervenants, dans

Les journées techniques organisées par l'Union régionale Poitou-Charentes ont été très appréciées. Elles ont permis aux entrepreneurs et à leurs salariés de se renseigner sur la formation à la sécurité : conditions de circulation et d'exécution du travail dans l'entreprise, conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre. Des sujets concrets ont été abordés, l'utilisation du téléphone portable dans les machines, le port des chaussures de sécurité même par forte chaleur, l'importance des pauses.

© UREDT PC



© UREDT PC

une ambiance conviviale. L'Union régionale a d'ores et déjà décidé d'organiser de nouvelles journées tech-

niques au début du mois de septembre pour les travaux viticoles.

Valérie Bridoux ■



De leur côté, les intervenants de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ont apprécié les échanges autour des réalités de terrain, leur permettant aussi de modifier leur image auprès des entrepreneurs. Ici, Pascal Merpillat, agent chargé du contrôle de la prévention à la Direccte Poitou-Charentes, a échangé sur le thème de la conception d'une machine et des formalités préalables à sa mise sur le marché. La grande question des professionnels reste la prise en compte des réalités d'utilisation par les salariés.

MOUNTY 98 CV

Le choix

UGAP

NOUVEAU!
EcoMode

**Puissant.
Maniable.
Polyvalent.**

REFORM

REFORM-WERKE Bauer & Co Gesellschaft m.b.H. | A-4600 Wels | Haidestraße 40 | patrick.pissot@reform.at | www.reform.at

L'alternative ...

VF
VERVAET
Experiencing Quality



Concessionnaire : FD MAT France, Hangest-en-Santerre
Frederic DUPUY : 06.74.52.24.67
www.fdmatfrance.fr

Responsable de vente (usine) : Frank KERCKHAERT
+31.653.20.49.61,
www.vervaet.nl

Portes ouvertes en musique à l'entreprise Delestrez

Dans le département du Pas-de-Calais, les établissements Delestrez ont ouvert leurs portes les 21 et 22 juin. L'occasion de découvrir les prestations que proposent Denis Delestrez et ses 43 collaborateurs, aussi bien dans les travaux agricoles, les travaux publics ou encore le transport routier, que la plateforme de stockage bois énergie.

L'entreprise de Fleurbaix, à une vingtaine de kilomètres de Lille, est spécialisée dans les travaux agricoles depuis 1973, mais suite à sa reprise par Denis Delestrez en 2001, un processus de diversification a été entamé. En août 2008, après la tornade du Val de Sambre, plus connue sous le nom de tornade d'Hautmont, l'entreprise Delestrez a participé aux transports et au stockage du bois tombé. Denis et Marie-Andrée Delestrez se sont alors intéressés à la filière bois et à une possible diversification.

La société Bois Énergie Nord Ouest (BENO), filiale de Dalkia, recherchait justement un partenariat pour stocker le bois servant à l'approvisionnement des chaufferies régionales. C'est ainsi qu'en 2010, la collaboration entre la société BENO et les établissements Delestrez voit le jour. L'investissement dans une plateforme représente pour eux 1,8 million d'euros, elle permet de stocker 6 000 t de plaquettes et plus de 8 000 t de bois grumes. « Notre métier est d'aller chercher des rémanents forestiers dans toute la région, de les amener sur la plate-forme et ensuite, d'assurer la logistique pour livrer les chaufferies. Nous sommes un prestataire de Dalkia », rappelle Denis Delestrez, dont le nombre de



L'inauguration officielle de la plateforme bois énergie a eu lieu le vendredi 20 juin, en présence de 120 personnes.

salariés est passé de 20 à 43 en trois ans. « Nous avons actuellement une trentaine de camions dont la moitié de forte capacité (90 m³), à fond mouvant, adaptés au bois énergie. »

De nombreux visiteurs

Belle récompense pour l'entreprise Delestrez : les portes ouvertes ont connu un véritable succès. Environ 120 personnes étaient présentes le vendredi pour

l'inauguration « officielle » de la plateforme, en présence des directeurs régionaux de l'Ademe et de Dalkia, M. Pignon et M. Desmoucelles, de plusieurs élus et de représentants Entrepreneurs des Territoires. Tous reconnaissent que le développement de l'entreprise Delestrez est un bel exemple de réussite. Reste que le métier n'est pas des plus facile : « Sortir le bois des forêts et le transformer en plaquettes entraîne des coûts de main-

tenance élevés avec des investissements lourds, et comme rien n'est jamais acquis, il faut continuer... »

Le samedi soir, entre 600 et 700 personnes sont venues pour la Fête de la musique, avec un repas « cochon grillé » servi à 450 personnes (« on a été obligé de refuser 150 personnes ! »). Et enfin, près de 2 000 visiteurs sont passés le dimanche pour visiter la plateforme, l'exposition d'engins, voir les démonstrations de traitement du bois et profiter des nombreuses animations organisées. « On n'aurait jamais pensé accueillir tant de monde ! » reconnaît Denis Delestrez. « Les salariés se sont beaucoup investis depuis le début de l'année 2014, tout était bien organisé. Les bénéficiaires de la buvette seront reversés à une association. »



Le samedi soir, entre 600 et 700 personnes sont venues pour la Fête de la musique, avec un repas « cochon grillé » servi à 450 personnes et un concert.

Valérie Bridoux ■

► UN NOUVEAU MÉTIER EN AGRICULTURE :

Technicien(ne) gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles

» LES EMPLOIS

- Chef de chantier de travaux agricoles
- Conducteur de travaux, gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles
- Assistant de gestion en entreprise de travaux agricoles

» LES CONDITIONS, DURÉES ET RYTHMES

- 4 modules autour de 150 heures de formation en centre réalisés en période creuse d'activité des entreprises, sur 12 à 18 mois
- Financement possible par le FAFSEA et VIVEA
- Niveau IV accessible par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

» LE CONTENU

- Commercialisation des prestations de travaux agricoles
- Conduite technique des travaux
- Maintenance de matériels et gestion des risques
- Participation à la gestion d'entreprise

» LES CANDIDATS

- Salariés agricoles pour toute ou partie de la formation
- Jeunes et demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation, apprentissage



Où s'inscrire

• OUEST/NORD

CFTA de Montfort – 35160 Montfort sur Meu
Tél. 02.99.09.02.33 - courriel : cfta.montfort@mfr.asso.fr

• SUD-OUEST

Maison Familiale Rurale Val de Garonne – 82700 Escatalens
Tél. 05.63.25.14.14 - courriel : mfr.escatalens@mfr.asso.fr

• OUEST/SUD

Maison Familiale Rurale – 17700 Saint Germain de Marencennes
Tél. 05.46.07.10.01 - courriel : mfr.st-germain-marencennes@mfr.asso.fr

• SUD-EST

Maison Familiale Rurale Mozas – 38300 Bourgoin Jallieu
Tél. 04.74.93.14.38 - courriel : mfr.mozas@mfr.asso.fr

• EST

Maison Familiale Rurale de Vigneulles – 55210 Vigneulles-lès-Hattonchâtel
Tél. 03.29.89.30.34 - courriel : mfr.vigneulles@mfr.asso.fr

• NORD

Lycée d'Enseignement Agricole Privé et UFA du CFA de Genech – 62690 Savy-Berlette
Tél. 03 21 59 24 50 - courriel : cfa.savy-berlette@cneap.fr

La certification professionnelle de technicien-gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles est inscrite à l'initiative de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires au Répertoire national de la certification professionnelle - RNCP - arrêté du 17 juin 2011 du Ministère du Travail et de la Santé, apprentissage et formation professionnelle



Innovation au Lycée Somme-Suippe

Après deux ans d'auditions en interne, mais aussi en externe, le lycée professionnel agricole de Somme-Suippe, dans la Marne, a présenté son projet de création de « Pôle de formation d'agroéquipement de la Suippe ». Partis du constat d'un lycée « renfermé sur lui-même », ne collant plus à la réalité des avancées technologiques du machinisme agricole, mais également d'une très bonne image de l'établissement de la part des anciens, qui n'hésitent pas à parler de « valeurs humaines et de professionnalisme », les membres du comité de pilotage ont travaillé sur différents thèmes : remise en question de l'enseignement, du mode de fonctionnement, rénovation de la formation et du cadre de vie des élèves... Le nouveau projet stratégique a été présenté le vendredi



Les membres du personnel réunis devant Christian Mode, président du Pôle de formation d'agroéquipement de la Suippe, le 20 juin dernier.

20 juin dernier, lors d'une journée « Innovons ensemble dans la formation en agroéquipements ». Le message se veut on ne peut plus clair : « Les constructeurs, les concessionnaires et les entreprises de travaux agricoles sont à la recherche de jeunes pouvant intégrer

leurs structures aux différents niveaux de compétences, nous pourrions répondre à leurs attentes. Nous avons la certitude que des partenariats de qualité verront le jour entre les professionnels de cette filière et notre pôle de formation en agroéquipements. » **V. B.** ■

Pro-Forêt fête ses 20 ans

Une petite centaine de participants étaient présents lors de l'assemblée générale Pro-Forêt, le 27 juin dernier à Cléron, dans le Doubs. L'association fêtait à cette occasion ses 20 ans d'existence. En plus des invités habituels : représentants de l'État, de la région, des centres de formation, de la MSA et de la Directe, les anciens administrateurs et présidents avaient été conviés.

Après la présentation des comptes, faisant état, malheureusement, d'une baisse significative des aides publiques,

ceux-ci ont montré une gestion saine et claire de la structure. Ceci a d'ailleurs été largement apprécié par la MSA, dont la présidente a tenu à partager sa satisfaction.

À l'ordre du jour, la reconnaissance de la Démarche Qualité Forêt Défi par Qualiterritoires a été évoquée. Il a toutefois été déploré le recul de PEFC France, quant à l'obligation d'avoir recours à des entreprises certifiées pour intervenir en forêt certifiée. Par ailleurs, un représentant de la Draaf a malheureu-

sement annoncé que la Franche-Comté n'aurait, en 2015, aucun crédit pour les aides à l'investissement. Par la suite, l'ONF a présenté un historique sur les évolutions des modes de ventes et d'attributions des chantiers.

Un médecin-conseil et un conseiller prévention de la MSA sont également intervenus sur la pénibilité du métier et malgré cela, ont annoncé que le nombre d'accidents du travail en forêt baissait d'année en année. Pour finir cette assemblée, le président Laurent Petit a remis un chèque de 2 509 euros, montant collecté auprès des entreprises de travaux forestiers de Franche-Comté, à l'association « Semons l'espoir », qui aide les accompagnants de personnes hospitalisées en construisant des logements à proximité de l'hôpital de Besançon. Tous les participants se sont ensuite retrouvés pour un moment de convivialité autour d'un repas.



Un peu exceptionnelle cette année, l'assemblée générale Pro-Forêt s'est tenue le 27 juin dernier à Cléron dans le Doubs.

V. B. ■



Les distributeurs gardent le moral

Malgré la baisse du marché français, les entreprises de vente et réparation de matériel agricole affichent une bonne santé. Plus pessimistes pour leur clientèle que pour elles-mêmes, elles formulaient le désir de former et recruter lors de la dernière rencontre du Sedima.

Chaque année, le Sedima (Syndicat national des entreprises de service et de distribution du machinisme agricole), mène une enquête pour prendre le pouls du secteur de la distribution et de la réparation de matériels agricoles et d'espaces verts. Les résultats présentés lors de sa dernière conférence de presse, en juin 2014, font état d'une bonne santé financière. Les concessionnaires sont davantage préoccupés par le recrutement et les problématiques de formation.

Des entreprises en bonne santé

Avec une activité en hausse de 17 % en 2013, les concessionnaires français font figure d'exception en Europe. Le chiffre d'affaires des entreprises de vente et de réparation de matériel agricole s'est établi à 9 milliards d'euros (soit en moyenne 15,5 millions d'euros par entreprise, 420 000 euros par salarié).

Hormis dans le secteur des espaces verts, la majorité des entreprises enregistrent des commandes en baisse au second trimestre 2014. Si cette baisse affecte toutes les catégories de matériels, et notamment les au-



tomoteurs, les distributeurs de matériels viticoles et viti-coles sont plus confiants que ceux des régions d'élevage et de grandes cultures. Les stocks de matériels neufs et d'occasion sont accrus : 59 % des entreprises jugent l'évolution de leur trésorerie « préoccupante ». Mais après avoir atteint un point bas durant la période 2010-2011, leur taux de marge (EBE/VA), continue à remonter pour s'établir à 22,5 %. Peu de distributeurs français redoutent l'avenir ; mais ils sont plus pessimistes pour leurs clients.

Les distributeurs évaluent leur concédant

Chaque année, l'enquête ISC permet d'évaluer le niveau de satisfaction des concessionnaires vis-à-vis de leur concédant. L'objectif final est d'améliorer la relation entre les deux partenaires.

Le questionnaire recense 61 points non concurrentiels : services informatiques, publicité, délais de paiement, relations générales, ou encore protection contre le vol.

Fendt et Claas occupent toujours le haut du classement. Ils sont suivis par deux marques du groupe Agco : Valtra est félicité pour la simplicité des procédures de garantie et son offre de financement, quand Massey Ferguson profite de formations de qualité.

Deux constructeurs affichent de fortes évolutions à court terme : Deutz-Fahr est en forte progression (+1,6 point), quand John Deere tombe à l'avant-dernière place du classement. Une position inhabituelle pour ce dernier, jugé trop exigeant cette année. Mais un sujet a particulièrement pesé sur les notes attribuées à ces deux constructeurs : la formation.

L'importance de la formation

Les formations chez les constructeurs font l'objet d'une pression accrue envers les concessionnaires. Parfois jugées trop onéreuses, elles absorbent 80 % des crédits de formation des distributeurs. Lesquels souhaiteraient consacrer davantage de moyens pour recruter, notamment en contrat de professionnalisation ou apprentissage (actuellement 9 % des 28 000 salariés). Le secteur est donc l'un des rares à avoir déjà conclu un accord de branche pour mettre en place le contrat de génération.

Le Sedima contribue à la rénovation des diplômes et s'implique pour créer des formations qualifiantes adaptées aux différents métiers (vente, maintenance, supervision). Engagée dans la promotion des métiers au travers de sa présence sur divers événements, l'organisation pourra mettre en avant un taux d'emplois durables élevé (98 % de CDI), pour répondre au besoin exprimé par ses adhérents.

G. Le Gonidec ■

Note générale attribuée par les concessionnaires à leur marque – enquête ISC 2014

Marque	Fendt	Claas	Valtra	Massey Ferguson	New Holland	Deutz-Fahr	Case IH	John Deere	Same
Note	13.0	12.2	11.7	11.1	10.8	10.6	10.5	9.7	9.5
Tendance	→	→	↘	↘	→	↗	↘	↘	↗

Innov-Agri : le rendez-vous des 25 ans

1989-2014 : le rendez-vous agricole aux champs fête cette année ses 25 ans. Les 2, 3 et 4 septembre 2014, Innov-Agri attend plus de 90 000 visiteurs professionnels, sur le site d'Outarville, dans le Loiret.



Un parcours de visite unique permet de ne manquer aucun stand.

Cette année encore, le concept du plus grand événement aux champs d'Europe est repris dans les grandes lignes : tout au long d'un parcours de visite unique, les visiteurs pourront comparer *in situ*, au champ et en action, les différentes techniques, matériels et pratiques culturelles, pour étudier leurs investissements. Les visiteurs découvriront ainsi plus de 28 ha de chantiers de récolte, 46 ha de démonstrations

mettant en scène plus de 1 000 machines, des vitrines végétales et de nombreuses nouveautés sur les stands.

Des ateliers et des conférences, animés au long des trois jours, permettront de découvrir les travaux de recherche appliquée en balayant des sujets aussi larges que : l'agriculture de conservation, le stockage de l'eau, l'expérimentation en machinisme, les échanges paille/compost, les outils de

surveillance des cultures (drones), les nouveautés en agriculture de précision.

Animations 2014

Le **Trophée national des lycées agricoles**, historiquement organisés au SIA, autour d'épreuves d'élevage, est repris dans une version machinisme. Ce Trophée mettra en compétition des élèves de BTS « Machinisme », de la France entière sur quatre épreuves :

maintenance générale d'un tracteur, attelage et mise en œuvre d'agroéquipements, travail des métaux et un grand oral.

La « **séance de rattrapage** » : tous les soirs, de 17 à 18 heures, les exposants qui ont des zones de démonstrations sont invités à faire rugir les moteurs ! Les visiteurs qui auraient raté une démonstration au cours de leur visite pourront retourner sur les stands, avec l'assurance de voir les démonstrations qui les intéressent.

Un **partenariat avec les chambres d'agriculture** va permettre d'étoffer le contenu proposé à l'espace conférence : quatre conférences sur des sujets pratiques seront animées, avec une reprise de ces thèmes sur leur stand.

Matthieu Archambeaud, coauteur du livre *Les couverts végétaux, gestion pratique de l'interculture*, va animer pendant les trois jours un atelier-débat sur ce thème d'actualité.

Un hectare de **zone d'essais quads**, pour découvrir



Préparez votre visite en vous connectant sur www.innovagri.com.

la polyvalence de cet engin. Venez bénéficier des conseils de professionnels sur les modèles, les équipements la législation et la conduite en sécurité !

Un **espace drones** est aménagé. Toutes les solutions seront présentées : du drone à voilure tournante au

multi-rotor, à la voilure fixe ou aile volante, venez découvrir l'offre du marché en situation de vol.

Retrouvez sur le site Internet : www.innovagri.com/ visiter/a-voir-nouveautés toutes les **nouveautés** et animations des exposants à ne pas rater.

*Les trois soirs à la fermeture du salon, sur le parking nord, se déroulera la **Finale du championnat de France de Tracteur Pulling*** !*

** Le Tracteur Pulling est un sport mécanique apparu vers les années 1920 aux États-Unis. À l'époque, il s'agissait de concours de traction initiés par des fermiers. Dès les années 1970, les premiers*

« monstres » débarquent sur les pistes... Ils sont équipés de moteurs d'avions, de chars, de bateaux ou de dragster ! Le Pulling s'expose pour la première fois en France en 1983. À l'époque, les « Tractosaures » affichent des puissances allant de 500 à 1 500 ch. Aujourd'hui, les tracteurs français se rapprochent des monstres américains, avec pour certains plus de 8 000 ch sous le capot, pour un championnat de France de plus en plus spectaculaire.

Programme des conférences

Mardi 2 septembre

Thème	Organisateur	Intervenants	Horaires
Strip-Till en région Centre : acquis et précautions	Chambres d'agriculture		11h00 12h00
Drones : quelles perspectives pour l'agriculture de demain ?	France Agricole	R. Moinet	13h30 14h30
Le stockage de l'eau, un outil pour l'agroécologie ?	Chambres d'agriculture	Introduction par Xavier Beulin	15h00 16h00

Mercredi 3 septembre

Thème	Organisateur	Intervenants	Horaires
Mise au point moteur et banc de puissance	Sport System		11h00 12h00
Semis direct sous couvert végétal : produire autant avec moins d'intrants	France Agricole	Ph. Pavard H. Charpentier S. Augier P. Geistel	13h00 14h30
ODA Connect. Comment les technologies de l'information et de la communication peuvent aider les agriculteurs à mieux commercialiser leurs récoltes	Offre & Demande Agricole	Carol Gue, directeur général du groupe ODA	15h00 16h00
L'échange paille / compost et ses perspectives ?	Chambres d'agriculture		16h30 17h30

Jeudi 4 septembre

Thème	Organisateur	Intervenants	Horaires
Vers une filière soja en région Centre ?	Chambres d'agriculture		11h30 12h30
Modulation intra-parcellaire : des apports à la carte	France Agricole	I. Escoffier Geosys	13h30 14h30

De nouvelles conférences sont susceptibles de s'ajouter à ce planning. Vous retrouverez toutes les informations actualisées sur le site Internet de l'événement www.innovagri.com.

Informations pratiques



Demandez votre badge d'accès gratuitement sur le site internet www.innovagri.com/edt

La manifestation est ouverte aux visiteurs les mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4 septembre de 8H30 à 18H30. Un accueil est proposé aux entrées, afin de pouvoir répondre à toutes les questions. Des plans de situations sont répartis sur l'ensemble du site pour se repérer et trouver un exposant ou une animation en toute simplicité.

PARKINGS

Des parkings gratuits sont mis à la disposition des visiteurs aux entrées du site, durant toute la durée de l'événement.

PETITS TRAINS

Cinq gares, réparties sur l'ensemble du parcours de visite, permettent aux visiteurs de se rendre facilement et rapidement d'un point à l'autre du salon.

RESTAURATION

Dix snacks bars sont disposés sur le site. Ils assurent une restauration rapide et variée à des tarifs attractifs.

HÉBERGEMENT

Pour réserver un hôtel, contactez le Comité départemental du tourisme du Loiret (tél : +33(0)2 38 78 04 04, www.TourismLoiret.com, service.groupes@la45.com ou bien l'Office de tourisme de Pithiviers (tél : +33(0)2 38 30 50 02, pithiviers-tourisme@wanadoo.fr).

Euroforest, 40 000 visiteurs, de l'énergie à revendre

Les routes autour de St-Bonnet-de-Joux avaient un petit air de périphérique parisien aux heures de pointe, les 19, 20 et 21 juin. L'édition 2014 d'Euroforest a en effet drainé dans le sud bourguignon près de 40 000 visiteurs sous un soleil particulièrement généreux. Rendez-vous incontournable de la filière forêt-bois, témoin des tendances du marché, l'événement forestier aura notamment fait une place de choix au bois énergie.

[St-Bonnet-de-Joux, Saône-et-Loire] Euroforest a fait bien du chemin depuis 1995 pour se hisser dans le trio de tête des manifestations forestières européennes. La forêt de Chaumont a ainsi pris durant trois jours des allures de terrain d'essais. Une aubaine pour les professionnels du secteur, toujours soucieux de « tâter » le matériel « *La taille des machines a tendance à augmenter* », constate simplement Bernard Joos, entrepreneur forestier bourguignon ; « *on a en démonstration ce que les constructeurs font de mieux. Il s'agit d'impressionner le public, et ils y arrivent très bien.* » Au-delà, « *c'est toujours intéressant de voir ce qui se fait et, et on rencontre beaucoup de collègues, de connaissances que l'on n'a que peu d'occasions de voir autrement.* » Un constat que partage Joël Hérode qui fait de l'abattage et du façonnage manuel dans l'Yonne. Euroforest c'est aussi l'occasion de se conforter entre professionnels ou tout simplement de se changer les idées.

Bois énergie : pour un marché « responsable »

Le bois énergie est aujourd'hui, en volume, le premier débouché du bois et tenait à Euroforest une place



Plus qu'un succès d'estime pour Euroforest 2014, plébiscité par près de 40 000 visiteurs séduits par la diversité des matériels et des savoir-faire présentés.

toute particulière. Une quinzaine d'exposants ne présentaient que des équipements dédiés, sans parler de tous ceux qui lui laissent désormais une place de choix dans leur catalogue. Les démon-

trations les plus impressionnantes étaient sans doute à mettre au profit des broyeurs et des déchiqueteuses, comme le modèle 2682 à chenilles de 700 ch chez Bandit qui peut avaler un tronc

d'1,14 m de diamètre. Sensations similaires chez Sturmberger, Albach Silvator ou encore chez Noremat...

La capacité de production est partout mise en avant : le site d'Euroforest était ainsi parsemé de véritables montagnes de plaquettes forestières. Un sujet récurrent qui aura également orienté le programme des conférences. « Production et approvisionnement bois énergie responsables : quel avenir pour les ressources forestières ? » Une question autour de laquelle se sont retrouvés les représentants de l'UCFF (Union de la coopération forestière française), de l'ONF (Office national des Forêts), de la FNB (Fédération nationale du bois) et de la FNEDT, avec la participation de Gilles Sackepéy, entrepreneur à Etivey (89), le 20 juin.

« *Nous consommons aujourd'hui l'équivalent de 6 Mt de biomasse, nous devrions être à 12 Mt en 2016. La de-*

mande totale va être multipliée par deux », résume Sophie Pitocchi, coordinatrice bois énergie au GCF (Groupe coopération forestière). Autre phénomène notable : 75 % de la matière sera utilisée dans des installations de plus de 25 000 t en 2016. Dans ce contexte, une question récurrente des « consommateurs » : la sécurisation des approvisionnements.

ETF : acteurs incontournables mais fragiles

Paradoxalement le nombre d'ETF a baissé entre 2003 et 2012, passant de 8 429 entités à 7 994. « Ils réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation – catégorie où les disparitions d'entreprises sont les plus importantes », souligne M. Helou, chargé des travaux et services forestiers et ruraux à la FNEDT. Et si le marché du bois énergie est en pleine expansion, il insistera sur la lourdeur des investissements nécessaires. En guise d'exemple, le cas des déchiqueteuses ; sur prise de force tracteur, il faut compter entre 35 et 250 k€ et entre 430 et 550 k€ pour une déchiqueteuse automotrice. Pour faire face, la FNEDT demande des subventions « matériel » pour les entreprises en croissance, des lignes de crédit à taux faibles, des prêts à l'augmentation du fonds de roulement, un accès aux permis de construire en zone agricole et à une fiscalité agricole ou encore, de revoir les modes d'accès à la ressource (affouage).



Les constructeurs présents n'avaient pas lésiné sur le matériel afin de satisfaire à un public toujours en recherche de performance, à l'image de la démonstration du 2682 de chez Bandit, capable d'avaloir des troncs d'1,14 m de diamètre.

ment, un accès aux permis de construire en zone agricole et à une fiscalité agricole ou encore, de revoir les modes d'accès à la ressource (affouage).

Plaquettes forestières : une opportunité

Si c'est le bois d'œuvre qui tire le marché, il n'en reste pas moins que ce segment est en difficulté. Pour de nombreux acteurs forestiers présents, le bois déchiqueté permet notamment de valoriser des coupes d'éclaircie et apporte des solutions économiques là où il n'y en avait pas (léger bénéficiaire ou opération neutre). La formule au cœur du débat : ressource maîtrisée = pérennisation et fiabilité des approvisionnements. « Aujourd'hui la plaquette n'est pas très bien

valorisée par rapport au travail que cela demande », souligne Gilles Sackepey, entrepreneur à Etivey (89) qui se montre partisan d'une rationalisation des procédés ; « on fait de plus en plus de « direct forêt » par exemple ». Et dans un marché où la capacité de production est un

élément essentiel, « on (les ETF) essaie de se regrouper pour peser devant les grands opérateurs ». Reste que le prix de la petite plaquette ne devrait que peu évoluer, le changement se fera ailleurs : « on était sur du 100 % plaquette forestière, on évolue vers des mélanges (produits



Pour du bois énergie « version responsable », l'une des premières avancées consisterait sans doute à mieux reconnaître le travail réalisé par les entrepreneurs de travaux forestiers et au-delà, la valeur/le coût de production du bois énergie. Un message notamment véhiculé par Gilles Sackepey, ETF dans l'Yonne (ici, au micro).

RECORD

<p>France: New Solagri 129 Route départementale 345 BP n°1 62990 Beaurainville ☎ +33 (0)3 21 06 17 15 ☎ +32 (0)3 21 81 42 25</p>	<p>Belgique: Gebroeders Claeys en zonen bvba Oude Kasteeldreef 1 9590 Maldegem ☎ +32 (0)50 71 14 70 ☎ +32 (0)50 71 54 76</p>
--	--

www.record-trailers.com



Les mauvaises conditions climatiques de fin 2012 et 2013 ont été au cœur du débat organisé par la FNEDT le 19 juin.

connexes de scieries) ». En pleine croissance, le marché de la plaquette forestière est issu d'une filière qui se cherche encore.

Le spectre des intempéries

Dans les allées d'Euroforest, sous le soleil, le contraste est grand avec la période que viennent de traverser les entrepreneurs de travaux forestiers. Le souvenir des caprices météorologiques et de ses conséquences est encore dans toutes les mémoires. Un sujet qui a fait l'objet d'une conférence organisée par la Fédération nationale des Entrepreneurs des Territoires le 19 juin, avec la participation d'entrepreneurs de travaux forestiers, de l'ONF, de l'entreprise Bongard Bazot et Fils, d'International Paper Comptoir des Bois de Brive, du FCBA.

Le constat est simple, comme le résume Daniel Morizo, entrepreneur en Bretagne : « Il a plu abondamment mi 2012, mi 2013, et fin 2013 ça a recommencé. Les conséquences ? On commençait des chantiers qu'on a dû interrompre, cela a considérablement compliqué les relations avec les clients. Les propriétaires, quant à eux, rouspétaient (créations d'ornières) tandis que les experts forestiers se montraient intransigeants (remises en état difficiles à gérer...) Dans le même temps nous avons dû faire

face à de grosses pertes de chiffre d'affaires tout en devant honorer nos emprunts, le paiement des salaires... » Un constat appuyé par Robert Dieudonné, président d'EDT Lorraine et membre de la commission forestière de la FNEDT qui, malgré le contexte défend l'idée d'une entreprise « responsable », c'est-à-dire consciente de son rôle, de l'impact de ses pratiques et qui sait expliquer et communiquer sur le sujet.

Pour Paul-Henri Merle, responsable d'approvisionnement chez Bongard Bazot et fils (58), la problématique est différente : « Il était impossible de trouver des volumes toute l'année pour alimenter nos clients. Le dernier hiver pluvieux a été catastrophique. La partie la plus problématique touche le débardage et le transport ; il y a de plus en plus d'endroits où les forêts sont interdites aux camions en cas de fortes pluies. » Le constat fait, quelles solutions ? La planification des chantiers avec des zones qui réagissent différemment aux intempéries est l'une d'entre elles ; mais pour cela « il faut un volant de coupe et un stock sur pied relativement importants », souligne le responsable approvisionnement. Plus globalement, « Il faut avoir une réflexion le plus en amont possible avec les propriétaires (création de pistes, de lieu de dépôt). Pour ce qui concerne les salariés,

ils doivent être polyvalents, jouer sur les récupérations, les RTT. Il faut être attentif à ce que tout le monde puisse s'en sortir. » Des préoccupations très proches de celles des entrepreneurs forestiers.

Assurer la compétitivité de la filière

M. Helou, chargé des travaux et services forestiers et ruraux à la FNEDT rappellera les grands axes de travail : « notre rôle est d'alerter les ministères et administrations, les organisations nationales de la filière, mais aussi, et surtout, de faire des propositions. » Ainsi, la Fédération a pu relayer ses propositions faites au groupe approvisionnement du Comité Stratégique de la Filière Bois. En juillet 2011, la FNEDT s'est également positionnée par une note sur les travaux d'exploitation et la protection des sols en préconisant notamment la création d'une plateforme cartographique en tant qu'outil d'aide à la décision sur les risques de tassement. La fédération demande également un soutien public pour l'acquisition d'équipements limitant le tassement des sols (pneus larges, tracks) ou encore la mise en place d'un fond destiné à financer les arrêts de travail imposés par le rôle multifonctionnel de la forêt (loisirs et environnement). Autre point sur lequel insiste la fédération : l'optimisation de la desserte forestière et de

ses équipements (création de place de dépôts empierrées tous les 400 m, la mise en place de ponts et de buses de sortie de parcelle ou encore la création de pistes de 4 m de large, empierrées, pour l'accès des camions grumiers).

La contractualisation, une idée qui fait son chemin

Didier Pischedda de l'ONF se fera le promoteur d'une contractualisation annuelle ou pluriannuelle avec les ETF et rappellera les grands principes d'une commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement. « Une phase test a été réalisée sur 380 000 m³ en 2011 et sur 900 000 m³ en 2013 (soit environ 190 entreprises concernées). Les premiers contrats pluriannuels sont mis en place cette année. » Par ailleurs, concernant la problématique des intempéries, il insiste sur un point : « Les cloisonnements d'exploitation doivent rester praticables. Pour cela, sur un sol sensible, il convient de laisser un maximum de résidus. On peut accepter le tassement, mais pas l'orniérage. Il faut quoi qu'il en soit faire le ratio entre l'état d'humidité du sol et le nombre de passages. » L'exploitation forestière en conditions météorologiques difficiles, un chantier qui est loin d'être terminé !

Daniel Saliou ■



Travailler en forêt, autrement

À l'initiative du Cipref de Bourgogne, d'Entrepreneurs des Territoires et de la caisse régionale MSA, était organisé dans le cadre d'Euroforest, le « Trophée Innovation Sécurité Ergonomie ». Une première édition qui a fait la part belle à la protection de l'individu.

Une dizaine de concepteurs/fournisseurs de matériels à destination des professionnels de la forêt ont participé au Trophée. Le jury, composé de spécialistes de la forêt, dont Sylvain Augoyard, entrepreneur de travaux forestiers en Saône-et-Loire, les a rencontrés afin d'échanger sur les caractéristiques des produits. Des échanges qui ont conduit à mettre en avant trois solutions techniques.

Premier prix : pantalon anticoupures

La société Sioen France, division Sip Protection, proposait aux visiteurs un pantalon de protection dernier cri contre la scie à chaîne. L'innovation, comme l'explique son responsable Paul Verhelst, consiste en plusieurs éléments : « Nous utilisons une nouvelle matière, appelée Dyneema, qui réduit sensiblement le poids de l'ensemble, de l'ordre de 20 %, tout en assurant une protection opti-



Le pantalon anti-coupures de chez Sioen France (Sip Protection).



Les trois représentants des sociétés primées : au centre, Paul Verhelst de la société Sioen France avec à sa gauche, John Astic responsable de la société éponyme, et à sa droite, Olivier Hoste de Solution and Plants.

male. Elle est combinée à des éléments en Pezatec et Pezaflex pour les tissus extérieurs résistants. Le tissu utilisé a l'avantage d'être plus fin ; il est de plus microperforé, afin que la chaleur puisse s'évacuer. Parallèlement à cela nous avons enlevé tout ce qui n'était pas nécessaire. Au final, nous avons un pantalon qui pèse 1 kg, contre 1,4 kg ou plus, pour des modèles concurrents. » Un effort a également été fait pour l'entretien du pantalon traité au téflon « antisalissures » ; « il supporte 30 lavages sans perdre de ses fonctionnalités. Ensuite il faut juste que l'utilisateur utilise un fer à repasser afin de redonner au pantalon ses qualités antisalissures. » Autres points appréciables : un design résolument actuel et un prix très abordable (autour de 180 euros TTC).

Deuxième prix : scie circulaire à chevalet

La sécurité de l'opérateur était à l'honneur chez Astic, qui présentait une scie cir-



La scie à bûches pro de chez Astic, avec ses différents systèmes de protection de l'utilisateur.

culaire pour bois de chauffage, sur roues, équipée de systèmes de protection simples mais efficaces. John Astic, le responsable de la société explique la démarche autour cette scie à bûches pro : « L'outil est de conception robuste, il n'y a aucune option, nous avons misé sur la sécurité d'utilisation en



Le répulsif cervidé Trico de chez Solution and Plants.

équipant l'outil d'une double protection de la lame, d'un cardan limiteur de couple et d'un débrayage par transmission du levier, là où nos concurrents sont souvent en courroie directe. Le chevalet de coupe bénéficie lui aussi d'un blocage que l'opérateur enlève lors de l'opération, elle-même facilitée par la présence d'une pince de blocage du bois. » La capacité de coupe est de 270 mm, pour un prix de vente de 1 295 euros.

Troisième prix : répulsif cervidés

La société Solution and Plants propose un répulsif (olfactif et gustatif) pour cervidés, à base de graisse de mouton associée à des fixateurs blancs, afin que l'utilisateur puisse visualiser la zone traitée. Olivier Hoste, le responsable de la société, insiste sur le caractère naturel et non corrosif du produit, qui affiche une efficacité voisine de 93 % selon les retours utilisateurs. Pulvérisée directement sur les plants à protéger, la solution permet de s'affranchir d'une mise en place de protection « physiques » (filet, grillage). La persistance du produit est de six mois. L'utilisation normale du produit se fait entre 5 et 10 litres/hectare à raison de 100 euros l'hectare.

Daniel Saliou ■

Maïs, une culture en interaction avec son milieu

La culture du maïs est régulièrement mise en cause pour son impact écologique, en dépit de nombreux avantages. Production de biomasse, valorisation de l'azote organique, désherbage mécanique et moyens de lutte biologique pourraient pourtant en faire un « champion agroécologique ».

En France, plus de 3 millions d'hectares sont implantés en maïs. Le pays exporte 40 % de sa production, en dégageant un excédent commercial de 1,5 milliard d'euros (dont 150 millions d'euros pour le maïs doux qui occupe 25 000 hectares, et 350 millions d'euros pour le maïs semence occupant 70 000 hectares). La France est même le premier exportateur mondial de maïs semence. Alors que les ministères vantent le concept « agroécologique », et que le maïs est pointé du doigt, réaffirmons que cette culture peut parfaitement remplir le double objectif économique et écologique.

Une lutte biologique possible

Au terme de vifs débats qui ont débouché sur l'interdiction d'utilisation des principaux moyens de protection des semences, accusées de décimer les populations d'insectes pollinisateurs (voir encadré), le maïs est devenu le symbole des dommages de l'agriculture envers le milieu naturel. À tort, puisque deux tiers des surfaces de maïs ne reçoivent aucune protection insecticide. Le nombre de traitements phytosanitaires effectués sur le maïs est inférieur à la majorité des cultures : son IFT moyen (indicateur de fréquence de traitement), est de 1,75 contre 5,12 pour un blé tendre et 4,06 pour une orge.

Surtout, le maïs constitue la « seule grande culture où il existe une méthode de lutte biologique contre un ravageur », selon les associations de producteurs et semenciers (AGPM, UFS, GNIS). Avec la disparition des spécialités utilisées pour la lutte contre la pyrale, un auxiliaire est réapparu sur le devant de la scène : le trichogramme. Produites depuis 25 ans à l'échelle industrielle, les femelles trichogrammes sont commercialisées dans de petits sachets. Répandues à raison de 200 000 à 350 000 individus par hectare, idéalement tous les 18 m, ces femelles pondent leurs œufs dans les larves de pyrale, qui seront très vite éliminées grâce au caractère « parasitoïde » de l'hyménoptère auxiliaire. Le moyen de lutte ferait jeu égal avec les produits phytosanitaires en termes de coût et d'efficacité. Il implique un risque sanitaire très limité pour l'applicateur et l'environnement, et permet une lutte sélective : les autres insectes auxiliaires ne seraient pas affectés. Enfin, ses promoteurs vantent



La lutte biologique contre la pyrale donne des résultats comparables à la lutte chimique, en termes de coût comme d'efficacité. L'installation des sachets reste cependant gourmande en main-d'œuvre.

la facilité de mise en œuvre : un seul passage, et une émergence par vagues, adaptée en fonction du vol des ravageurs.

Alors que l'épandage aérien des pesticides est interdit, et que les enjambeurs ne peuvent intervenir dans certaines parcelles pentues, Patrick Maurial, entrepreneur à Villeneuve-sur-Lot (47), expérimente plusieurs méthodes de dispersion des trichogrammes : « À la main, le résultat est bon mais le temps passé reste important. À l'hélicoptère, beaucoup de trichogrammes tombent au sol et sont inactivés par la persistance de l'insecticide utilisé auparavant pour lutter contre les pucerons. Dans des cultures de maïs bio, maïs doux ou maïs pop-corn, bien valorisées, ce moyen de lutte ne pose aucun problème », juge l'entrepreneur du Lot et Garonne, qui intervient pour la coopérative gersoise Nataïs spécialisée dans le maïs pop-corn.

Chercher les bénéfiques réciproques

Le Gers est un département confronté à de fortes problématiques d'érosion des sols, liées à des pentes importantes autant qu'aux rotations culturales traditionnellement courtes, dominées par des cultures de printemps. Sous l'impulsion de son président Michaël Ehmann, la coopérative Nataïs a donc mis en place des pratiques visant à limiter l'érosion tout en augmentant la « fertilité naturelle » des sols. Sa méthode « Green Tillage » s'appuie sur un travail

du sol en bandes et sur l'utilisation de couverts végétaux. Elle limite le recours aux engrais azotés jusqu'à 75 %, et bénéficie à des pollinisateurs pour lesquels certaines cultures emblématiques – maïs, blé dur, soja – sont peu bénéfiques.

Si ce genre d'association donne des résultats très encourageants (jusqu'à 100 unités d'azote/ha fixées en 2014), il faut rappeler que la période de demande du maïs en éléments nutritifs correspond à la période de minéralisation maximale au sein des sols. Ainsi, cette culture valorise bien l'azote organique. En plus de favoriser la pratique du binage par son implantation en rangs, cette caractéristique prouve qu'elle s'adapte à la production biologique. Avec un écart de 20 %, c'est même la culture présentant le différentiel de rendement le moins important avec le mode de production conventionnel.

Eau : attention à la concurrence

Patrick Maurial remarque que certains clients reviennent en arrière concernant l'implantation de couverts en raison de la concurrence hydrique : « un



© Natatis

Le semis de maïs sous couvert féveroles-phacélie donne des résultats encourageants pour améliorer la durabilité du système. Le couvert est détruit lors de l'implantation.

lycée agricole client a arrêté les couverts, qui mobilisent la réserve utile, témoigne-t-il. L'entrepreneur n'a pas non-plus renouvelé sa propre expérience de luzerne associée au tournesol : la luzerne était magnifique, mais le tournesol a rendu 15 q/ha en raison d'un manque d'eau. Or, si nous implantons du tour-

Protéger nos pollinisateurs est vital

Si le vent est le principal vecteur de pollinisation pour 10 % de plantes à fleur (dont le blé et le maïs), la pollinisation par les insectes est indispensable pour féconder la grande majorité des espèces. Selon l'Inra, 70 % des 6 000 espèces végétales recensées en France dépendent de la pollinisation par les abeilles. Les cultures assurent plus d'un tiers de la production alimentaire, et ce sont celles auxquelles nous attribuons la plus grande valeur économique. Il est donc préoccupant de constater que le taux de mortalité des abeilles a triplé au cours des dernières années.

De multiples causes, parfois décisives

Le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles, aussi appelé CCD (en anglais, Colony Collapse Disorder), remonterait aux années 1960 et se serait accéléré en Europe de l'Ouest depuis 1998. Les causes de mortalité des abeilles sont nombreuses : la diminution des plantes à fleurs, les champs magnétiques, la pollution de l'air (limite la circulation des odeurs et parfums), ou le changement climatique (modification des périodes de floraison des plantes et des précipitations, donc de la qualité du nectar). Mais les principaux facteurs restent la propagation de parasites tels que le Varroa, et les dommages des insecticides : ils affectent le sens de l'orientation, la mémoire, et le métabo-



153 milliards d'euros, soit presque 10 % de la production alimentaire : la valeur du service de pollinisation, dans le monde, selon l'Inra.

lisme du cerveau des pollinisateurs. Une fois associés, certains insecticides et fongicides pourraient même s'avérer 1 000 fois plus toxiques.

Faut-il craindre un service marchand ?

Protéger les pollinisateurs implique d'accroître la connaissance des insectes. Certaines firmes l'ont bien compris. L'industrie de production de reines d'abeilles est déjà en pleine croissance en Amérique du Nord. Le groupe Monsanto a racheté dès 2011 Beeologics, une entreprise spécialisée dans la recherche de solutions génétiques pour résister au parasite Varroa. Il supporte aussi l'université d'Harvard dans le développement de « Robobee » : un insecte robotique d'un demi-gramme, capable de reproduire le comportement de l'abeille pour polliniser des cultures ou assurer le recueil d'informations climatiques.

Au fil de millions d'années, les abeilles ont développé la capacité à voler pendant des heures, maintenir leur stabilité dans les tempêtes, éviter les prédateurs, et rechercher les fleurs en se répartissant les tâches et zones d'intervention. Des compétences potentiellement transférables à des robots pollinisateurs dont le coût de production unitaire est actuellement évalué à 10 000 euros. Mais les abeilles sauvages assurent le service de pollinisation gratuitement. En protégeant leurs pollinisateurs, les professionnels agricoles protègent donc leur souveraineté.



© Nataïs

S'il limite le recours aux engrais azotés et bénéficie aux pollinisateurs, le couvert végétal ne doit pas impacter le futur maïs par une concurrence sur la ressource hydrique.

nesol, c'est justement pour éviter l'irrigation » témoigne-t-il, en pointant le temps mobilisé par la gestion des enrouleurs. « Il faudrait disposer de bonnes infrastructures. Mais la volonté politique ne semble pas aller en ce sens », conclut-il.

Selon les semenciers, les variétés de maïs sont de plus en plus « rustiques » : ils pointent la meilleure résistance aux aléas ou à la verse, et la tolérance accrue au manque ponctuel d'eau. Contrairement aux idées reçues, l'efficacité hydrique de la culture est importante : à production équivalente, le maïs nécessite beaucoup moins d'eau que le blé (25 mm/t MS/ha contre 40). Mais le besoin s'exprime à une période critique, où les précipitations sont peu abondantes. Et la hausse de la production constatée depuis le milieu du XXe siècle (1,2 % par an en moyenne), accroît d'autant le besoin de la culture. Il convient donc de piloter l'irrigation au plus près. Nataïs prône l'installation de sondes capacitatives.

Des initiatives encourageantes

Une étude menée en France entre 1998 et 2010, sur 54 cultures, montre que l'intensification de l'agriculture perd son efficacité avec les cultures les plus

dépendantes des pollinisateurs. Le taux de fructification des plantes est supérieur dans les parties du champ les plus proches du milieu naturel. Une autre initiative consiste donc à mettre en place des jachères apicoles fleuries, qui présentent par ailleurs un effet bénéfique sur les auxiliaires de culture. En France, BASF promeut l'installation de jachères apicoles, au travers d'une démarche mise en place en 2008 en partenariat avec le Réseau Biodiversité pour les Abeilles. Un protocole d'évaluation est mené en Alsace avec le négoce Gustave Muller, dans les Landes avec la coopérative Maisadour. Terrena est aussi impliqué dans un projet, avec par exemple 244 hectares de jachères apicoles semées dans le Maine-et-Loire (4 % de la surface en jachères du département).

De leur côté, les organisations de semenciers et les exploitants engagés en multiplication de semences ont conclu en avril dernier une charte de bonnes pratiques avec les principales organisations d'apiculteurs. Cette charte lie les activités des deux professions : des ruches sont déposées chez les multiplicateurs de semences, qui s'engagent en retour à se montrer extrêmement vigilants sur les conditions d'application des traitements phytosanitaires (uniquement à la tombée de la nuit en période de floraison), à adapter l'irrigation pour ne pas gêner l'activité des abeilles, et à favoriser l'intervention du partenaire auprès de ses ruches (accès, débroussaillage). Souhaitons que ce type de partenariat permette de limiter la défiance de la population à l'égard de la profession agricole, en réaffirmant son rôle de premier plan dans la préservation de l'environnement. En intégrant les pratiques favorables, notamment la mise en place d'intercultures mellifères, au sein... d'un système de production cohérent, il sera possible de conforter des productions vitales pour l'économie agricole.

G. Le Gonidec ■



© BASF

L'implantation de jachères apicoles permettra de préserver le rendement de cultures, dont certaines sont particulièrement dépendantes de l'activité de pollinisation.

GASPARDO

Quand **technologie** rime avec **perfection** !



Toute une gamme de semoirs pneumatiques simples, fiables et ultra précis, pour semer y compris sur des terrains peu travaillés !

- Profondeur de semis constante jusqu'à 12 cm
- Vitesse de semis élevée
- Disques sillonneurs de grandes dimensions Ø 420 mm
- Changement facile et rapide des disques de semis



www.maschionet.com

Plus d'informations auprès de votre revendeur habituel ou contactez Maschio Gaspardo France
Tél : 02 38 64 12 12 Fax : 02 38 64 66 79
info@maschio.fr



Agrisem : pour semer en toutes conditions

Adaptation du travail du sol, fertilisation localisée, réglages en continu : Agrisem dévoile des semoirs capables de se confronter à la diversité des conditions de semis. Objectif également poursuivi par l'entreprise de travaux agricoles qui accueillait une journée de présentation.

[St-Macaire-du-Bois, Maine-et-Loire] Au cours des journées « Sem », le constructeur ligérien a présenté, début juin, une gamme élargie par sept nouveaux semoirs portés et traînés, pouvant composer avec des itinéraires culturaux variés. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que cet événement ait lieu au sein d'une entreprise de travaux agricoles qui s'adapte pour exprimer le potentiel des sols.



Frédéric Thomas, spécialiste de l'agriculture de conservation, était présent lors de cette journée de présentation Agrisem.

Des combinés portés

Agrisem a conçu des combinés de semis compacts, disponibles en largeurs de travail de 3 ou 4 mètres. Intégrés sur un module de travail du sol à disques, ils prendront la dénomination Disc-O-Sem P ; associés à une herse rotative, le constructeur les désignera par l'appellation Actisem P. Ces deux variantes se distingueront

alors par des aptitudes différentes, en termes de vitesse de travail, de tolérance aux conditions humides ou à la présence de débris végétaux.

Dans le premier cas, le lit de semence est préparé par deux rangées de disques crénelés. D'un diamètre de 460 mm, ceux-ci sont montés sur des sécurités à boudins élastomères : « plus

économiques que nos traditionnelles sécurités 3D à queue-de-cochon » explique Thomas Boone, responsable produit pour le constructeur. Pour l'Actisem P, Agrisem puise dans le catalogue du groupe polonais Unia (dont il dépend depuis novembre 2012). Fournis par un constructeur italien, les

Acti-Mulch adoptent quatre rotors au mètre. Le boîtier convient pour des tracteurs de 180 ch.

La modularité pour exiger

L'exigence de modularité s'affiche aussi avec une nouvelle rampe de semis solidaire de la trémie : pas de manipulations lourdes pour



Le Disc-O-Sem Silver P, proposé en largeurs de 3 et 4 m, adopte au choix un module de travail du sol par herse rotative, ou par disques indépendants de 460 mm de diamètre.



La nouvelle rampe de semis « Minimum Tillage » présente un écartement de 15 cm, et une pression atteignant 120 kg par élément. Elle est solidaire de la trémie pour adapter aisément l'outil de préparation aux conditions de sol.

La Sarl Godineau comme vitrine agronomique

Pour présenter ses nouveaux produits, Agrisem avait retenu le site de la Sarl Godineau. Ambassadeur de choix, cette entreprise de travaux agricoles dirigée par José et Tony Godineau, utilise plusieurs matériels de la marque. Notamment un Disc-O-Mulch de 6 mètres pour les



Tony Godineau.

déchaumages et le semis de céréales par recouvrement. Le semis des céréales par recouvrement se démarque du semis direct, particulièrement derrière un maïs grain. « Vous n'êtes pas gênés par les résidus, expliquait le spécialiste de l'agriculture de conservation Frédéric Thomas, lors de cette journée. Le seul piège consiste à aller trop profond. En sortant de la parcelle, les rangs de maïs devront encore être visibles ».

Depuis trois campagnes, l'entreprise teste aussi le nouveau disque mulcheur. Caractérisé par son profil agressif, celui-ci permet une pénétration accrue, une meilleure découpe et un mélange intensif des résidus.



Depuis 3 campagnes, l'entreprise Godineau éprouve l'utilisation du disque mulcheur sur un déchaumeur à disques indépendants. Lequel intervient notamment lors des semis de céréales.



Son profil s'avère bénéfique en conditions humides, où le dessin « cannelé » permet un bon nettoyage. En outre, il s'avère auto-affûtant et affiche une durée de vie doublée : Agrisem annonce la possibilité, pour un disque

de 610 mm de diamètre initial, de travailler jusqu'à un diamètre de 350 mm.

dételer, l'ensemble repose sur un triangle d'attelage rapide. La rampe « Minimum Tillage » se caractérise par un écartement entre éléments de 15 cm et une pression d'enterrage maximale de 120 kg par élément, ajustée au moyen d'un dispositif centralisé. Les doigts de la herse de recouvrement sont désor-

mais fixés sur les éléments semeurs courts : « Ils compensent l'écart de pression entre les deux rangées », remarque Thomas Boone. Pour éviter les bouchages par des grosses graines (féveroles ou pois), Agrisem a préféré un tube de descente droit aux traditionnelles versions courbées. Une languette stoppe

alors la graine à son arrivée dans le sillon.

Doseurs inox et entraînement électrique

Le constructeur a généralisé l'entraînement de l'unité de dosage par moteur(s) électrique(s). D'où un débit variable en continu de 0,4 à 250 kg/ha. Les semoirs por-

tés d'Agrisem retiennent une distribution inox à simple doseur, mais deux sorties (70 mm de diamètre), vers les têtes de répartition proches des éléments semeurs ; « des têtes extérieures pour optimiser le volume de la trémie, 1 000 litres ici », justifie le responsable produit.

En version traînée (3 ou

Epandeurs «vrac humide»
Série FW - Plateaux hydrauliques
Capacité de 6 à 15 m³



Epandeurs universels à table d'épandage
Série KW - Caisse étroite
Capacité de 12 à 15 m³



Epandeurs d'engrais pulvérulents
Série LW & PW - Vis et/ou plateaux
Capacité de 6 à 22 m³



Epandeurs universels à table d'épandage
Série UW - Caisse large
Capacité de 15 à 26 m³



Panien 03.89.74.09.50
Le spécialiste de l'épandage www.panien.com
info@panien.com



L'ensemble de la gamme de semoirs pneumatiques adopte désormais un doseur inox entraîné électriquement, et des têtes de répartition extérieures. La distribution intègre l'information du radar du tracteur ou d'un système de guidage GPS.



Proposée en largeurs de 3 à 6 m, la version Gold conserve les disques de 510 mm montés sur la sécurité « queue-de-cochon ». Un dispositif de localisation d'engrais pourra précéder le rouleau à pneus décalés.

4 m), le Disc-O-Sem « Silver » affiche des caractéristiques semblables à son équivalent porté, si ce n'est une trémie dont la capacité passe à 2000 litres, la possibilité de monter en option un rouleau de rappuyage central « front pack », une rangée de lames de nivellement, des herses centrales, ou encore d'ajuster la longueur de flèche.

La version Disc-O-Sem « Gold » (3, 4 et 6 m), se distingue en revanche des précédents par sa grande trémie (3 500 ou 4 500 litres), ses réglages hydrauliques et son boîtier de contrôle compatible Isobus, ainsi que par la possibilité de localiser une fertilisation lors du semis. Des éléments sont alors intégrés derrière le module de travail du sol (ici doté de la traditionnelle sécurité 3D et

de disques de 510 mm). Ces éléments associent un coutre et un disque à faible angle d'attaque : « nous ne souhaitons pas qu'il consomme de la puissance, uniquement qu'il écarte les résidus et garantisse la profondeur de dépose », explique Thomas Boone. Des roues décalées assurent ensuite le rappui de la zone concernée, avant l'intervention des éléments semeurs.

Cette version « Gold » adopte un double doseur à deux sorties de 90 mm, pour un débit maximal porté à 500 kg/ha. En partie supérieure de la trémie modulable (60/40 ou 40/60 pour engrais et semence), l'utilisateur bénéficie d'une passerelle, d'un garde-corps, et d'une grille « prévue pour supporter le poids de l'uti-

lisateur qui souhaite ouvrir son big bag d'engrais ».

Une gamme harmonisée et complète

Point commun aux matériels lancés par Agrisem : tous les réglages ont été optimisés, centralisés, simplifiés. Ils s'effectuent au moyen de vérins hydrauliques sur les versions Gold, qui ne nécessitent qu'un seul distributeur double effet grâce à l'emploi de valves de séquence. Mais n'écartent pas la possibilité de travailler uniquement avec la rampe de semis ou le module à disques indépendants.

Du côté des trémies frontales, les DSF 1600 et 2000, compartimentées et dotées de deux distributions inox, s'avéraient trop onéreuses pour les utilisateurs n'ayant

à composer qu'avec un seul produit. Agrisem vient donc de compléter la gamme DSF avec deux versions de 1 000 ou 1 400 litres de capacité. Dotées d'un doseur inox simple, à une ou deux sorties de 90 mm, les deux nouvelles variantes bénéficient d'un DPA électronique avec démarrage anticipé, et d'un test de débit automatique.

Les synergies pourraient encore progresser : « Je pense qu'à l'avenir, on arrivera à poser les trémies sur les outils de travail du sol », notait à ce propos Thomas Boone lors des journées de présentation. À l'occasion du prochain Innov-Agri, Agrisem poursuivra les mises à jour au sein de sa gamme. Par le travail du sol, cette fois.

G. Le Gonidec ■



ILF S1000



ILF S1500



ILF B2000



ENERGREEN

1^{er} constructeur d'automotrices en série + de 100 machines vendues !

DARIO
DEVELOPPEMENT
AGRICOLE

www.dario-dev.com
Alors plus fort...

+ de vision
+ de confort



IZARD 40-130L

75, RD 820 (ex RN 20)
31790 SAINT-JORY
T: +33 (0)5 34 27 38 27
info@dcma-dario.com



SPACE

2014

LE RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE

1 400 EXPOSANTS **700** animaux **115 000** m² d'exposition
114 000 VISITEURS **12 300** visiteurs internationaux de plus de 110 pays

16-19
Sept.

RENNES
FRANCE


SPACE
2014

PLANÈTE ÉLEVAGE

LE SALON INTERNATIONAL
DES PRODUCTIONS ANIMALES

www.
space.fr

Sky Agriculture : des solutions polyvalentes pour l'entrepreneur

Le 13 juin dernier, Sky Agriculture organisait une journée spéciale pour les entrepreneurs de travaux agricoles. À cette occasion, la structure mettait en avant les atouts du semoir Maxi Drill pour des prestataires qui enchaînent les chantiers et doivent composer avec des conditions de semis délicates.

[Ferme de la Conillais, Loire-Atlantique] Dirigeant de la structure, David Guy qualifie le Maxi Drill de combiné rapide tout terrain : « *Il remplace une herse rotative – semoir* ». L'outil proposé en largeurs de 3, 4 et 6 mètres, s'avère polyvalent : semis de céréales, pois, couverts végétaux ou maïs (2 rangs sur 5). Au printemps, comme à l'automne : « *Fabriqué dans le Pas-de-Calais (Carvin), le Maxi Drill a été développé avec des gens qui sèment derrière pommes de terre*

ou betteraves en conditions humides, parfois le 15 décembre », rappelle-t-il. Le semoir rapide exige 30 ch/m sur terrain déchaumé, près de 50 ch/m sur labour, pour évoluer entre 12 et 15 km/h.

Avec son essieu central, et contrairement aux modèles concurrents reposant sur le rouleau, le Maxi Drill bénéficie d'un dégagement maximal pour se sortir des situations difficiles. Lors des déplacements routiers, ce même essieu garantit le confort. Il a permis d'homologuer le semoir avec la trémie pleine : « *un intérêt pour les entrepreneurs qui chargent*

régulièrement la semence à la ferme ». Rappelant l'importance de ce critère d'achat, David Guy prévient : « *Le constructeur devait jusqu'alors en assumer les répercussions, mais depuis janvier 2013, l'utilisateur peut être mis en tort* ».

Les prestataires changeant régulièrement de client ou de variété apprécieront par ailleurs le repliage en deux parties qui autorise la vidange de la trémie dans un big bag. Ils tireront aussi parti du test de débit automatique, d'autant que le calibrage sera facilité par les nombreuses variétés préenregistrées dans le boîtier de commande

« *Vision Duo* », capable de gérer les deux distributions de la version Fertisem et assurer une modulation en cours de travail (un boîtier plus simple équipe la version dotée d'une seule distribution).

Apporter une plus-value

Depuis 6 mois, David Guy observe un regain d'intérêt envers le semis sous couvert végétal (SDSC) : « *principalement chez ceux qui étaient en techniques culturales simplifiées depuis 7-8 ans. Après deux automnes pluvieux, ils redéfinissent leur stratégie : soit ils rachètent une charrue, soit ils fran-*



Le Maxi Drill a été conçu dans le nord de la France, où les semis en conditions humides sont courants. Avec le confort routier et la facilité de vidange, cet aspect a justifié la présence d'un essieu de transport. En médaillon, le terminal Vision Duo permet le test de débit automatique.

L'avis d'un entrepreneur : Emmanuel Padiolleau (86)

Entrepreneur à Saint-Jean-de-Sauves dans la Vienne, Emmanuel Padiolleau est associé avec son frère dans une structure qui assure des prestations « de A à Z », dont du semis de colza, tournesol, maïs, blé, et depuis peu de couverts végétaux. L'entrepreneur est intéressé par le semoir Maxi Drill pour remplacer un semoir à dents manquant de dégagement dans certaines conditions, notamment lors des semis de couverts végétaux. « Ici, il y a un grand dégagement entre les deux ran-

gées d'éléments semeurs », remarque celui qui envisage de semer davantage de couverts chaque année, et ainsi potentiellement valoriser une version à double trémie. Mais la principale interrogation concerne le semis de maïs et de tournesol : « Sky Agriculture met en avant le semis de doubles rangs espacés de 15 cm, à un écartement de 75 cm. Nous pourrions passer à 60 cm en simple rang pour remplacer le semoir mono-graine », explique l'entrepreneur, qui a observé une régularité plutôt satisfaisante sur

les parcelles d'essai. « Nous ne pourrions pas y passer à 100 %, car tous les clients



Emmanuel Padiolleau apprécie le dégagement entre les éléments semeurs. Il va évaluer la régularité en maïs et tournesol sur ses propres parcelles pour convaincre sa clientèle.

n'accepteraient pas. Il faudra leur prouver ». Cet été, un semoir de démonstration sèmera maïs et tournesol dans des parcelles de l'entrepreneur : il s'agira pour Emmanuel d'observer les levées de quelques rangs afin d'orienter la prise de décision. Et en cas de doute, le constructeur sera là : « Il me semble qu'il y a un réel suivi, ce n'est pas le cas chez d'autres vendeurs de machines », remarquait l'entrepreneur à l'issue de la journée.

chissent le pas du SDSC ». Les entrepreneurs auraient une carte à jouer chez ceux qui hésitent, ne souhaitant prendre le risque d'investir. « S'ils veulent se lancer dans le semis, ils doivent appor-

ter une plus-value. Pour moi, ils ont surtout un créneau à prendre dans le semis de couverts végétaux en été », constate-t-il.

Le réseau de distribution des produits Sky Agriculture

compte désormais 35 concessionnaires en place, « dont 20 qui se sont réellement pris au jeu agronomique » remarque le directeur, saisissant l'occasion de rappeler que cette filiale du constructeur Sulky

cultive son indépendance pour proposer une expertise poussée. Le catalogue s'élargira bientôt avec des matériels confirmant cette orientation.

G. Le Gonidec ■



Une équipe de professionnels pour répondre à vos besoins

Spécialiste en Pièces Occasions
Tracteurs et MB
New Holland - Ford - John Deere

Pièces contrôlées ET garanties !

Contact : Jean-Michel CATOIR
Tel : 03 21 26 08 55
Mail : pieces.occasion@patoux.fr www.patoux.fr

Envois Quotidiens France & Étranger

GAINES SPIRALÉES
pour la protection des flexibles



Fabrication Française



PRENASPIRE
INTERNATIONAL

PRENASPIRE SARL
BP 10 - ZA Chemin de Quindry
39210 ST GERMAIN LES ARLAY - France
Tel : +33 (0)3 84 44 03 00
Fax : +33 (0)3 84 44 03 01

Email : sales@prenaspire.com
www.prenaspire.fr

TOUS DIAMETRES
TOUTES LONGUEURS



le savoir-faire



Gamme
NEOP
nouvelle et optimale



**QUALITÉ
EXPÉRIENCE
INNOVATION**

Homologation
40km/h



ETs LAIR
50600 MOULINES
Tél. 00 33 2 33 49 01 48
www.lair-remorques.fr
info@lair-remorques.fr



■ **Massey Ferguson** prévoit de lancer une gamme « mondiale » de tracteurs de 60 à 130 ch. Disponible partout, celle-ci aura mobilisé le constructeur durant six ans, pour un montant de 350 millions d'euros. Massey Ferguson a conçu une plate-forme dont l'assemblage pourra être réalisé dans tous les sites de production. L'adaptation à chaque marché repose alors sur un large catalogue d'options.

■ **Stark Industries** donne un coup d'accélérateur à sa présence en Amérique du Nord. L'entreprise du Maine-et-Loire vient de signer un premier contrat d'importation au Québec, et prévoit la livraison de 70 cueilleurs en quatre ans. Stark Industries a par ailleurs redéfini son découpage commercial en France : sept secteurs plus restreints contre quatre auparavant.

■ Acquis en 2012, **Agrifac** bénéficie des synergies au sein du groupe français Exel Industries. Le constructeur néerlandais complète son offre de pulvérisateurs avec un modèle traîné. Et c'est l'ensemble châssis-cuve de l'**Evrard Meteor** qui a été retenu pour servir de point de départ. L'équipe d'Agrifac procédera ensuite à des évolutions. Le pulvérisateur Evrard Meteor restera uniquement commercialisé en France et en Belgique par le réseau existant.

■ Depuis l'hiver 2013-2014, trois constructeurs mutualisent leurs forces au sein de la structure **Agrially**. À la société Religieux Frères, basée dans le nord de la France et construisant depuis 1957 des outils de préparation du sol (déchaumeurs, vibroculteurs, combinés de préparation...), sont ainsi associés la société italienne Falc, (machines à bêcher, herses rotatives, broyeurs), et le constructeur de semoirs espagnol Solà. La structure Agrially s'appuie désormais sur une équipe commerciale expérimentée et un service technique dédié.

■ **JCB** s'est trouvé, en Dan Lyndiate, un ambassadeur de carrure. Cet international de rugby, meilleur joueur du Tournoi des Six Nations 2012, est issu d'une famille d'exploitants agricoles. En échange d'un télescopique JCB 526-56 et d'un quad utilitaire Workmax 800D qui interviendront sur la ferme familiale pendant la période d'agnelage, il fera des apparitions pour le compte du constructeur, notamment sur les prochains salons français.



Amazon

Essieu central pour les Genius TX de 4 à 7 m



Les nouveaux déchaumeurs à quatre rangées de dents Genius TX reposent sur un essieu central au transport. Disponibles en largeurs de 4, 5, 6 et 7 m, ils retiennent les dents C-Mix à sécurité boulon, ou à sécurité à ressort offrant une pression maximale de déclenchement 600 kg. La dent se dégagera alors de 30 cm. Les dents sont équipées de socs de 50 à 300 mm, et suivies de disques de nivellement (lisses ou crénelés), montés sur boudins élastiques. La profondeur est gérée de façon mécanique ou hydraulique, via des roues stabilisatrices à l'avant et par le rouleau à l'arrière. En option, un dispositif hydraulique agissant sur le timon permettra de reporter 1 500 kg sur l'arrière du tracteur.

Lemken

Une version plus légère du Karat



Le déchaumeur à trois rangées de dents Lemken Karat est apprécié pour son aptitude à réaliser des déchaumages légers, autant que des interventions profondes en vue d'un semis simplifié (5 à 30 cm). Parce que certains utilisateurs ne disposent pas d'un tracteur doté d'une force de levage suffisante, Lemken a conçu une version allégée, en configuration semi-portée. L'espacement entre les trois rangées de dents est de 70 cm, contre 100 cm sur la version « lourde », et l'essieu prend place en position arrière. Disponible en largeurs de 4 ou 5 m, ce nouveau KTA reste proposé avec des sécurités boulon ou non-stop.

Sky Agriculture

Le DDI porté entre en scène



Lancés en 2013, les déchaumeurs DDI conviennent au déchaumage superficiel, au mélange intensif de résidus ou à la destruction de couverts végétaux. La gamme comptait déjà six modèles semi-portés de 4,70 à 9,50 m. Elle intègre désormais cinq modèles portés fixes (3 et 3,50 m), ou repliables (4,70 m, 5,70 m et 6,70 m). Les disques concaves et ondulés « Razzor » sont montés par paire sur une lame souple. Un écartement de 23 cm garantit la qualité de travail : « *pas de zones non-travaillées, comme certains concurrents en 25 cm. Mais en contrepartie, des largeurs de travail inhabituelles* », remarque le constructeur. Les DDI portés bénéficient d'un réglage hydraulique de la profondeur de travail avec repère visuel, et adoptent un rouleau barre simple ou double (500 + 400 mm).

Horsch

Évolution du DuoDrill pour outils traînés

Combiner le déchaumage et le semis de la culture intermédiaire permet d'économiser un passage, et surtout profiter d'un sol humide pour une germination rapide. Parce que la pratique se développe, Horsch a porté la capacité du DuoDrill de 300 à 500 litres afin d'en accroître l'autonomie. Se distinguant par sa trémie sous pression, l'équipement bénéficie d'un entraînement électrique. La distribution pneumatique, commandée depuis la cabine par un terminal Horsch, puise l'information de vitesse grâce à un radar. Ce nouveau DuoDrill est disponible sur les déchaumeurs et cultivateurs traînés Joker, Terrano FM et Tiger.



La trémie Partner HT se combine au Terrano FM

Pour augmenter la polyvalence des outils de travail du sol, Horsch a conçu la trémie Partner HT, combinable avec les Terrano FM (28 cm entre dents), et Terrano MT (40 cm entre dents). Cette trémie d'une capacité de 2 800 litres est compartimentée (60/40). Elle autorise donc le semis d'une espèce végé-



taile devant le rouleau, et l'apport simultané d'une fertilisation derrière les dents grâce à des tubes de descente. Trois réglages permettront d'adapter la profondeur de localisation (10 cm, 35 cm, ou les deux), pour privilégier une disponibilité immédiate ou plus étalée dans le temps. La trémie Partner HT peut permettre de composer avec deux engrais de granulométries distinctes, pour deux dosages différents. Enfin, il sera évidemment possible de semer plusieurs types de graines, par exemple des mélanges de couvert végétaux.

Great Plains

Le colza semé en simplifié produit 53 q/ha



Great Plains poursuit sa promotion d'un semis simplifié du colza. Le dernier essai en date a été mené dans des sols lourds typiques du sud du Danemark. Le déchaumeur lourd à dents et disques SL 500, combiné à un semoir pour petites graines, s'est alors distingué par le meilleur rendement : 53 q/ha. Malgré une faible densité (13 plantes par m² à la levée, contre 30 généralement), avec des charges de 30 % inférieures à la référence. L'essai confirme la faculté du colza à valoriser une faible densité de semis : les rangs espacés de 50 cm présentent des plantes ayant un tissu racinaire important, de nombreuses ramifications et siliques sur chaque tige.

Sepeba

Deuxième génération de l'ECV

Le constructeur angevin Sepeba apporte des évolutions à son semoir de petites graines ECV. La version ECV2 reprend les points forts de son prédécesseur (précision de dosage, polyvalence, transport pneumatique avec venturi), mais intègre de nombreuses amé-



La puissance
pour les
professionnels

N°1 en Europe



Fliegl France, 44120 Vertou
Tél: 02 40 54 52 22
Email: service@fliegl-france.com

www.fliegl.com



liorations : réglage simplifié et étendu pour les modèles à variateur, nouveau système d'étanchéité, bac d'étalonnage de grande capacité, et vidange accélérée. L'ECV2 est proposé avec un entraînement électrique proportionnel à l'avancement (DPAE par GPS), électrique non proportionnel, ou muni d'un simple boîtier marche/arrêt (pignons interchangeables). Il est disponible en capacités de 250, 350 et 600 litres, dans un kit complet (prêt au montage ou sans fixations), comprenant le support, une passerelle de chargement avec échelle et une rampe support d'éclateurs.

Merlo

Des porte-outils améliorés

Merlo a profité du salon Euroforest pour dévoiler les dernières évolutions techniques du tracteur porte-outils MM 150 VR. Déjà commercialisé, celui-ci bénéficie de mises à jour : évolution du blindage ventral et des protections de feux, asservissements hydrauliques des attelages avant et arrière, et amélioration de la précision et de la réactivité du bras de débroussaillage (9,10 à 10,50 m de portée). Le MM 150 VR est monté sur un châssis « forestier » et dispose d'une transmission intégrale permanente. Deux prototypes, qui entreront probablement en commercialisation, ont aussi été présentés aux visiteurs. Le MM 250 X destiné au broyage, bénéficiera



d'une motorisation Deutz de 250 ch répondant à la norme Tier 4i. Le porte-outils MM 120 MC, plus compact et polyvalent, pourra recevoir une épareuse à bras de 6 m, un broyeur et un treuil de débardage. Il est entièrement blindé. En cabine, la visibilité est accrue et le siège peut désormais tourner sur 180° pour une conduite dans les deux sens.

Lely

Chambre fixe et ameneur pour le modèle RP 205

L'ensemble de la gamme de presses Lely est désormais mis à jour avec un nouveau design, un pick-up sans cames et un attelage modifié. Pour les utilisateurs ne pressant que du foin et de la paille, Lely propose le modèle RP 205 dépourvu de système de coupe. La transmission latérale se veut alors simple et peu énergivore. Elle est associée à un système de lubrification de chaîne automatique ; la quantité d'huile délivrée reste définie individuellement pour chaque chaîne. Le modèle RP 205 est doté d'un pick-up à cinq barres porte-dents d'une largeur de 2,25 m. Celui-ci est positionné au plus près de l'ameneur. Cette presse produisant des balles de 1,23 x 1,25 m, adopte une chambre fixe éprouvée à 18 rouleaux, un système de blocage mécanique de la porte, ou encore un essieu réglable.



Un boîtier tactile « E-link Pro » pour la presse RP 445



INVESTISSEZ MALIN ET PROFITEZ D'OFFRES EXCEPTIONNELLES !



SOYEZ DOUBLEMENT GAGNANT : ACHETEZ TÔT, CHOISISSEZ VOTRE DÉLAI ET PROFITEZ D'UNE REMISE SUPPLÉMENTAIRE.

Stock	Détails >	+ 4%	+ 4%	+ 5%	+ 6%	+ 7%	+ 8%
		4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	

EXTRA REMISE

Trans-SPACE

- Grande facilité de traction (hydro-tridem)
- Caisse monocoque conique
- Robustesse et fiabilité

JOSKIN

Tel: +32 43 77 35 45 - www.joskin.com

Les presses à chambre variable RP 445 reçoivent désormais le boîtier de commande tactile « E-link Pro ». Compatible Isobus et doté d'un grand écran couleur, il permettra de coordonner les actions de la presse et celles du tracteur. Si les prestataires peuvent tirer parti de la sauvegarde des données par parcelle ou par client, on note également que la prise en main est facilitée. Lancées en 2011, les presses RP 445 produisent des balles de 0,9 à 1,60 m de diamètre. Elles reçoivent un dispositif de coupe à 13/17/25 couteaux.

Kongskilde JF

Presses et enrubanneuses intègrent le catalogue

Grâce à un partenariat avec le constructeur italien Mascar Spa, la gamme fenaison Kongskilde JF comprend désormais des enrubanneuses et presses à balles rondes, à chambre fixe ou variable. Grâce à ce contrat de distribution exclusive, Kongskilde France pourra proposer une gamme élargie en zone d'élevage. Le nouveau distributeur assurera le service après-vente et la distribution de pièces pour les machines en service. Kongskilde JF, qui cherchait depuis longtemps un tel complément de gamme, se dit convaincu de la qualité du produit.



■ Afin de renforcer leur présence sur le marché international, les entreprises italiennes **Tonutti** et **Blasi** ont signé un accord de partenariat industriel et commercial. Le nouveau groupe « Tonutti-Bargam-Wolagri » est constitué des marques Tonutti et Wolagri (groupe Tonutti) et des marques Bargam, Projet, Oma, Rimeco, Agricom, Protek (société Blasi). La première société compte 500 collaborateurs, sept usines de production et cinq filiales dans le monde. Elle développe des équipements pour la récolte, la conservation, la distribution des fourrages. La seconde fabrique des atomiseurs, pulvérisateurs portés, traînés, et automoteurs.

■ Durant deux mois, **Horsch** a rassemblé 1 700 clients et concessionnaires provenant du monde entier, dont 250 Français. À cette occasion, ils ont été reçus sur une exploitation tchèque de 3 300 hectares, où le constructeur expérimente le trafic contrôlé. Le « CTF » épargne le tassement sur 90 % de la surface du sol, dans la mesure où les matériels sont adaptés : chenilles sur les épandeurs d'engrais et le transbordeur, vis des moissonneuses rallongées, voies élargies, et matériels de travail du sol et semis retenant une largeur commune (ou à défaut un multiple).

ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

**8 fois par an
ne manquez pas
la seule revue
exclusivement dédiée aux
entrepreneurs de Services
Agricoles, Forestiers et
Ruraux**

Entrepreneurs
des Territoires
est la revue du
Mouvement des
Entrepreneurs
de Services
Agricoles,
Forestiers
et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés
matériels

ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

ABONNEZ-VOUS

MES COORDONNÉES

Société : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Fax : _____
 E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

Entrepreneurs de travaux agricoles Entrepreneurs de travaux forestiers
 Entrepreneurs de travaux ruraux Entrepreneurs de travaux publics
 Concessionnaires Constructeurs de matériel
 Centre de formation Autres : (préciser)

JE SUIS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne au tarif
« spécial adhérents » pour 1 an
(soit 8 numéros), **au prix de 29 €**

Je joins mon règlement
par chèque bancaire à l'ordre
des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir
une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs
des Territoires - 44 rue d'Alésia
75014 Paris - Pour tout rensei-
gnement : Tél. 01 53 91 44 98

JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs
des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros)
au prix de 49 €

Je joins mon règlement :

Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
Carte bancaire N° _____

Date de validité _____
Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres
au dos de votre carte)

Date et signature indispensables :

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant
CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
Pour tout renseignement :
Tél. 02 98 98 01 40

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Juillet 2014

16-20 : INTERFORST au Parc des expositions de Munich (Allemagne). La douzième édition du salon pour les technologies forestières attend plus de 50 000 visiteurs en provenance de 80 pays. Au menu, de vastes expositions, mais aussi des débats. Organisé tous les quatre ans, sur une surface de plus de 70 000 m², Interforst avait rassemblé lors de la dernière édition, en 2010, plus de 410 exposants.

www.interforst.de



25-28 : FOIRE DE LIBRAMONT en Belgique. Cette foire agricole, créée en 1926, célèbre à l'origine le cheval de trait ardennais. Avec plus de

240 000 visiteurs l'année dernière et 1 800 exposants, elle est devenue l'une des plus importantes foires agricoles, forestières et agroalimentaire de plein air, sur un site de 300 000 m².

Cette année, comme tous les quatre ans depuis 2002, la foire sera suivie d'une journée de démonstrations de récolte des fourrages, la Journée internationale de l'herbe, le mardi 29 juillet. Cette journée se déroulera sur 50 hectares de prairies à Bras-Haut, toujours sur la commune de Libramont et à la limite de la commune de Saint-Hubert. L'objectif est de permettre aux constructeurs de montrer les atouts et spécificités de leurs matériels en conditions réelles de travail.

Le thème retenu pour la 80^{ème} édition de la foire s'annonce prometteur : « La PAC pour les Nuls ».

www.foiredelibramont.be

Août 2014

29-8 septembre : EQUIP'AGRO au Capitole de Châlons-en-Champagne (51). Le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons, 180 exposants sur 50 000 m². Equip'Agro a vu le jour avec la création du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources Champagne-Ardenne-Picardie.

www.foiredechalons.com

Septembre 2014



2-4 : INNOV-AGRI à Outarville (45). Pour les 25 ans du salon, plus de 300 marques et instituts seront présents pour faire découvrir une offre de produits et matériels innovante et com-

plète aux 90 000 visiteurs attendus. Un parcours de visite unique permettra de visiter plus de 160 ha dédiés à l'événement, dont plus de 42 hectares de chantiers récoltent. Au fil du parcours de visite, découvrez les nominés et les gagnants des Trophées de l'innovation « certifiée terrain » : un jury d'agriculteurs et d'entrepreneurs décernera ces récompenses suite à une présentation en dynamique la veille du salon.

Nouvelles animations 2014 : le Trophée national des lycées agricoles version machinisme ; la « séance de rattrapage », tous les soirs, de 17 à 18 heures pour les exposants qui ont des zones de démonstration ; des nouvelles conférences sur

des sujets pratiques ; un atelier-débat sur les couverts végétaux ; un hectare de zone d'essais de quads ; un espace drones ; la finale du Championnat de France de tracteur pulling. Et enfin, réservez votre soirée du mardi soir : Innov-Agri vous convie à souffler ses 25 bougies ! Demandez votre badge d'accès gratuit sur le site internet.

www.innovagri.com/edt



Consultez le plan du salon Innov-Agri sous la page ci-contre



16-19 : SPACE au Parc-expo de Rennes-aéroport (35), le salon international de l'élevage, avec 1 400 exposants et plus de 110 000 visiteurs l'année dernière. Depuis quelques années, la Space enregistre une progression régulière des visiteurs internationaux, avec 12 298 internationaux issus de 110 pays en 2013. Le nombre et la diversité des pays d'origine des visiteurs étrangers, représentant tous les continents, est une forte caractéristique de ce salon. Au programme : quatre journées de conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement.

www.space.fr



Octobre 2014

1-3 : SOMMET DE L'ÉLEVAGE à Clermont-Ferrand (63), Grande Halle d'Auvergne. Au menu de la 23^{ème} édition du rendez-vous européen des professionnels de l'élevage : 2 000 animaux, deux concours nationaux de races bovines, près de 1 250 exposants commerciaux et 85 000 visiteurs attendus dont plus de 3 000 internationaux. Sans oublier des rendez-vous d'affaires, des colloques et conférences, des animations professionnelles, un concours de l'innovation. Le salon affiche aujourd'hui une surface commerciale de 170 000 m² d'exposition. Matériel d'élevage, alimentation animale, produits vétérinaires, équipements pour le lait, machinisme agricole, nouvelles énergies... le Sommet est une offre complète de toutes les filières de l'agriculture et de l'élevage.

www.sommet-elevage.fr



Décembre 2014

2-4 : VINITECH SIFEL au Parc des expositions de Bordeaux (33). En 2010, les salons Vinitech et Sifel se sont rapprochés pour proposer aux professionnels des filières vitivinicoles, arboricoles et maraîchères, un rendez-vous commun, tous les deux ans. Cinq pôles d'exposition sur 75 000 m², plus de 750 exposants et 45 000 visiteurs professionnels, dont près de 6 000 en provenance de l'étranger. Trophées Vinitech Sifel.

www.vinitech-sifel.com

